MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Lundi 1er avril 2019, à 17 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Régis de Battista*, *Emmanuel Deonna*, *Mme Jannick Frigenti Empana*, *M. Stéphane Guex*, *Mme Christina Kitsos*, *M. Laurent Leisi*, *Mme Sara Petraglio* et *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 mars 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 26 mars, mercredi 27 mars et lundi 1er avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai quelques communications à faire. Je commence par les absences des magistrats: Sandrine Salerno et Guillaume Barazzone seront absents durant tous nos débats d'aujourd'hui, Sami Kanaan sera absent de 17 h 30 à 19 h 30.

Les objets suivants seront liés: les rapports PRD-94 A/B et M-1161 A sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sur les menus des restaurants scolaires; les rapports M-1119 A et P-328 A sur la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires; enfin, les résolutions R-221 et R-222 concernant des sanctions à l'égard de M. Rémy Pagani.

Vous avez reçu par courrier électronique, le 28 mars, l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mars 2019 annulant partiellement la délibération PRD-196. Je vous le lis: «Le Conseil d'Etat (…) arrête:

1. La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 5 décembre 2018 modifiant l'article 115 du statut du personnel de la Ville de Genève est partiellement annulée, en ce sens que la quatrième phrase de l'alinéa 15 de l'article 115 du statut du personnel de la Ville de Genève viole le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève dans sa procédure d'adoption et, partant, cette disposition n'est pas approuvée.
2. Le présent arrêté constitue une décision au sens de l'article 4 de la loi sur la procédure administrative (LPA – E 5 10). Un délai de recours de trente jours dès sa notification est ouvert, conformément à l'article 62, alinéa 1, lettre a LPA, auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. L'acte de

recours contient, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant. Il contient également l'exposé des motifs ainsi que l'indication des moyens de preuve (article 65, alinéas 1 et 2 LPA).»

Passons à l'actualité sportive: le week-end dernier a eu lieu la splendide course A travers le coteau de Bernex. L'équipe des conseillers municipaux a terminé cinquième, devant celle du Grand Conseil! *(Applaudissements.)* Comme un plaisir ne vient jamais seul, nous avons aussi eu un podium individuel conquis par notre ami et collègue Amar Madani. *(Applaudissements.)*

Nous revenons à présent à des sujets un peu plus terre à terre, mais dont j'espère que nous les traiterons avec la même vivacité! Nous attaquons donc notre ordre du jour…

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de Mme Martine Sumi, M. Christophe Buemi, Mmes Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, Mmes Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence» (M-863 A)[1].

Rapport de Mme Christiane Leuenberger-Ducret.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 3 octobre 2009. La commission s'est réunie les 8 et 29 octobre, le 26 novembre 2009, les 21 et 28 janvier et le 22 avril 2010, sous la présidence de M. Pascal Rubeli. Les notes de séances ont été prises par Mme Marta Wesolowska; qu'elle en soit remerciée. La septième fois la commission s'est réunie le 13 janvier 2011 sous la présidence de Mme Maria Casares. Les notes ont été prises par Mme Sarah Maes; qu'elle en soit remerciée.

Rappel de la motion

Considérant:

– que de nombreuses pétitions, motions, initiatives ont fortement occupé le Conseil municipal de la Ville de Genève tant quant à l'action sociale en faveur des aîné-e-s qu'à celle en faveur des personnes précarisées à cause de multiples facteurs;

[1] «Mémorial 167e année»: Développée, 1761.

– que de nombreuses associations féminines ont alerté les politiques sur l'immense difficulté d'aider financièrement, en particulier, les femmes seules avec enfants;
– les changements drastiques de pratique du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) qui ont plongé 95% des membres de l'Association des familles monoparentales dans de plus amples difficultés sociales, économiques et juridiques;
– que les conclusions du rapport de l'Institut de hautes études en administration publique du 28 février 2007 «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales» alertaient déjà notre municipalité sur les profondes mutations et hélas l'élargissement des populations précarisées et dans l'impossibilité de vivre du fruit de leur travail;
– les amendements acceptés par notre Conseil municipal dans le cadre du traitement du budget 2008 et de la motion M-682 «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» demandant une évaluation du régime des aides financières municipales et l'analyse de divers scénarios d'adaptation aux changements de société intervenus ces dernières années;
– que la crise financière, économique et sociale n'épargne pas Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de refondre tout de suite le règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social, un règlement simplifié et surtout adapté aux besoins nouveaux;
– de définir la collaboration avec les associations de terrain en ce qui concerne les aides financières d'urgence.

Séance du 8 octobre 2009

Une commissaire attire l'attention sur les aides ponctuelles octroyées par la commune. Ces aides sont soumises à un règlement et il s'agit de regarder l'actualité de ce règlement et de faire un travail d'évaluation des besoins. Il y a énormément d'habitants de la ville de Genève qui sont victimes de l'effet de seuil et qui, ponctuellement, ont des difficultés graves. Il s'agirait de pouvoir répondre à l'urgence rapidement. Au niveau social, il faudrait un accueil d'urgence pour des aides sociales ponctuelles. Il y a des associations qui s'occupent des personnes qui présentent ce genre de difficultés. La commissaire propose d'auditionner les associations en question.

Une commissaire attire l'attention sur les personnes à la limite du seuil qui n'ont droit à aucune aide. Il arrive que la limite se situe à 50 francs de plus ou

de moins du salaire annuel. Beaucoup de personnes n'osent rien demander. La commissaire estime qu'il n'est pas normal que l'octroi du SPC ne se fasse pas automatiquement.

Un commissaire estime qu'il est scandaleux que des personnes dans le besoin n'arrivent pas à obtenir 50 francs dans les CASS. Il propose d'auditionner le magistrat. Cette proposition est partagée par d'autres commissaires.

Séance du 29 octobre 2009

Audition de MM. Manuel Tornare, Pierre Hausheer, Christian Jöhr, Sami Kanaan et de Mme Stéphanie Baron-Levrat

M. Kanaan précise que le règlement va être révisé mais que ça ne bouleverse pas son fonctionnement: il s'agit d'un toilettage. Avec ce nouveau règlement, les associations pourraient soumettre directement des dossiers.

M. Hausheer ajoute que l'on ne touche pas les prestations des allocations sociales. Il s'agit de clarifier les problèmes juridiques sur les textes. Il ajoute que toutes les décisions doivent être motivées et qu'il faut revoir la question des contrôles sur l'ensemble des prestations. D'autre part, en ce qui concerne les allocations ponctuelles, l'article à ce sujet datait et nécessitait une révision. Ce qui se pratique aujourd'hui doit s'inscrire dans un suivi global. Il s'agit de faciliter l'accès aux demandes à ces allocations aux associations qui font du social. Il ajoute qu'il faut également donner au magistrat la possibilité d'une direction d'application, ce qui pourra être facilité avec le RDU. Les restaurants scolaires pourront être introduits comme une allocation ponctuelle. Le montant de ces aides est élevé: le nouveau règlement permettra de faire évoluer la politique en la matière. Il mentionne également les exclus du RDU.

Questions des commissaires

Une commissaire demande comment la Ville envisage les procédures d'accès à l'aide ponctuelle.

M. Kanaan explique que le caractère quelque peu «vieillot» du règlement ne facilitait pas son applicabilité et provoquait un ralentissement. Mais il y a également un problème dû au fait que tout est actuellement sujet à procédures, recours et contrôles. Cela implique que tout doit être motivé.

Une commissaire demande si la difficulté de recevoir le RDU est particulière à la Ville.

M. Kanaan rappelle que cette étude est un cas d'exception et que le règlement est écrit de manière que les services municipaux n'aient pas accès au RDU.

Une commissaire demande si le loyer est pris en compte dans la détermination de l'aide accordée.

M. Hausheer répond que cet article n'a pas été touché car il fait partie des aides régulières. Il ajoute que les loyers hauts ont plus de possibilités d'aide.

Un document Powerpoint est présenté par M. Jöhr qui rappelle le contexte, à savoir la loi de 2001 sur les CASS, le travail avec les assistants sociaux, la nécessité d'une nouvelle formation HES ainsi que les études de quartier qui ont été menées sur les problématiques socio-sanitaires, les acteurs sociaux ainsi que les profils de quartier.

Mme Baron-Levrat présente les missions des UAC. Elle explique qu'il s'agit d'un travail en réseau effectué avec les habitants et non pour eux. Les UAC doivent avoir un rôle de facilitateur, il s'agit d'encourager la participation et l'autonomie des projets.

Une commissaire demande si les UAC peuvent agir pour l'aide d'urgence lorsqu'ils découvrent certaines personnes en situation particulière ou si le conseiller doit servir d'intermédiaire.

M. Jöhr répond que non, mais que les UAC relaient l'action. Chaque collaborateur est proche d'une cellule de l'Hospice général et a le devoir de signaler les situations.

Séance du 26 novembre 2009

Audition de M. Noël Constant et de Mme Esther Alder, représentants de l'association Carrefour-Rue

Mme Alder précise que la motion mentionne des «appuis financiers», à destination des personnes aux ressources modestes, alors que l'expérience de «Carrefour-Rue» montre que ces personnes manquent surtout d'accompagnement pour faire des démarches. Elle explique que la difficulté liée au manque de coaching est bien plus palpable que celle de l'aspect financier. Elle ajoute que ce travail doit être complémentaire à l'action de la Ville de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si ces deux dernières années l'association a ressenti des différences, et quels sont les secteurs où les populations sont les plus sensibles. Elle demande aussi si le besoin d'accompagnement s'est accru.

Mme Alder explique que tous les services qui octroient des aides sont débordés. Elle ajoute qu'une personne qui demande une aide doit souvent attendre

plusieurs semaines entre chaque rendez-vous. Cela rend les démarches extrêmement décourageantes à des personnes qui ont besoin d'un soutien. Elle ajoute que plus le temps passe plus la situation se péjore, et qu'on voit des personnes arriver avec des sacs de factures.

Une commissaire demande quel accompagnement est donné aux chômeurs.

Mme Alder explique qu'il y a six encadrants professionnels pour les chômeurs, et que cet encadrement est donné «comme on peut». Souvent, les anciens aident les nouveaux.

Un commissaire demande quelle est la capacité de logements et de finances. Il demande également quelle est la part du budget de l'association accordée par les entreprises.

Mme Alder explique que c'est surtout en termes de personnel qu'il faut pérenniser. On ne peut multiplier l'hébergement si c'est pour entasser les gens. Il est nécessaire de préserver les conditions d'accueil et agir dans le long terme.

Le même commissaire est d'avis que le nombre de personnes ayant besoin d'une prise en charge a sans doute augmenté.

M. Constant explique que l'association ne peut pas grandir indéfiniment. Cela fait deux ans qu'elle essaie de rajouter un poste. Au niveau du budget, la progression de la misère n'est pas soutenue. Les budgets ont été votés il y a vingt ans et n'ont pas été alignés sur le coût de la vie, et rien que les factures d'électricité et de chauffage ont augmenté. L'association est obligée de «grappiller».

Le président informe la commission que l'audition du professeur Flückiger aura lieu le 28 janvier.

Une commissaire demande d'auditionner l'association Au cœur des Grottes et une autre commissaire demande d'auditionner l'association SOS Femmes.

Les deux auditions sont acceptées.

Séance du 21 janvier 2010

Audition de Mme Anne-Marie von Arx, association Au cœur des Grottes

Une commissaire demande si le nouveau règlement a apporté des changements importants.

Le président précise que ce nouveau règlement n'est pas encore effectif.

Mme von Arx explique que le Cœur des Grottes travaille en collaboration avec d'autres associations féminines comme Solidarité Femmes et SOS Femmes, qui

reçoivent aussi des aides privées. Elle insiste sur le fait qu'il est important d'obliger le Canton à redéfinir l'aide financière d'urgence.

Une commissaire demande comment l'auditionnée conçoit les aides municipales, étant donné que le Canton se dessaisit du secteur social, et l'a dévolu à la Ville. Elle demande comment Mme von Arx conçoit le rapport entre l'autonomie de la municipalité et le contrôle du Canton.

Mme von Arx explique que l'harmonisation Canton-communes est stimulante quoique contrôlante. Elle ajoute que le CASI est une aide très intéressante. Elle explique qu'au Cœur des Grottes il n'y a pas de personnes à l'AI, pas de situations psychologiques ou psychiatriques graves, ni de dépendances. La piste de l'aide individuelle la plus intéressante est celle du Fonds pour les jeunes requérants en formation, qui a permis de belles concrétisations.

Une commissaire souhaiterait revenir sur les aides d'urgence par rapport aux associations. Elle rappelle que l'on a parlé d'un fonds à ce sujet. Elle demande s'il y a d'autres solutions intéressantes.

Mme von Arx explique qu'avec un fonds qui travaille au cas par cas on a une grande souplesse. Elle rappelle, au sujet du foyer, que lorsqu'il y a de l'accompagnement, on essaie d'aider les jeunes filles à retourner chez leurs parents. Elle ajoute qu'il est important de mobiliser des communautés et des solidarités, mais qu'il y a beaucoup de personnes qui ont honte de demander de l'aide.

Une commissaire demande si le foyer est engorgé ou pas.

Mme von Arx répond que le problème vient surtout du fait qu'il n'y a pas d'appartements disponibles. L'une des clés pour désengorger le foyer serait de faciliter l'accès au logement.

La même commissaire mentionne la pertinence de la création d'un fonds spécial, étant donné qu'il n'y a plus la possibilité de dépanner en urgence. Elle estime qu'actuellement les travailleurs sociaux n'ont que très peu de marge de manœuvre, et que la création d'un fonds d'urgence pourrait être une façon de pallier ce problème. Au sujet de l'effet de seuil, elle explique que parfois des frais dentaires font couler le budget d'un mois entier.

Une commissaire demande comment le prix de pension de 2500 francs par mois est calculé.

Mme von Arx explique que le foyer accueille 50 personnes, ce qui correspond à 30 adultes et 20 enfants. Ce coût est celui qui a été obtenu en divisant par 50. En matière d'accompagnement, cela correspond à 11,5 postes. Il y a également des veilleuses, qui sont souvent des étudiantes. L'Hospice général ne peut financer les 2500 francs en entier, et il faut trouver le reste, ce qui pose plus ou moins des problèmes selon les années.

Audition des représentantes de SOS Femmes, Mmes Goehner, Schneider et Piguet

Mme Gohner explique que l'association vient en aide aux femmes qui désirent quitter la prostitution, ainsi qu'aux femmes en rupture sociale ou professionnelle. L'association propose des consultations en vue de la réinsertion. Elle a également une boutique de vêtements de seconde main (les Fringantes) qui propose aux femmes des stages en vue de leur réinsertion professionnelle.

Les personnes qui commencent une activité ont besoin d'un financement plutôt souple, et la possibilité de suivre des formations atypiques. Les disponibilités sur le marché ne répondent pas aux besoins des femmes. Celles-ci sont en difficulté psychologique. Mme Goehner attire l'attention sur l'importance des allocations ponctuelles: il faut pouvoir hiérarchiser les décisions suivant les montants. Elle explique que même lorsque les gens ont droit aux prestations de l'Hospice général, très vite, il y a des dettes, les factures continuent de courir. Les assurances maladie sont d'une rapidité exemplaire quand il s'agit de mettre les gens aux poursuites. Les budgets sont très serrés.

Une commissaire demande à SOS Femmes leur avis sur les changements du RDU.

Mme Goehner répond que cet outil s'avère délétère, alors que théoriquement il s'agissait d'une bonne idée. Le RDU fait l'état d'une situation avec deux ans de retard, ce qui est d'autant plus problématique que les femmes concernées se trouvent dans une situation de rupture.

Un commissaire demande si le fonds de l'association peut être alimenté par des fonds privés.

Mme Goehner répond que oui, l'association accepte les dons, mais que la recherche de fonds est difficile.

Le même commissaire demande dans quelle mesure les personnes sont domiciliées en ville de Genève.

Mme Goehner estime que c'est le cas d'environ 50% d'entre elles, voire plus. Elle ajoute que l'association n'est pas financée par la Ville de Genève, mais par l'Etat.

Séance du 28 janvier 2010

Audition du professeur Yves Flückiger

M. Flückiger explique que les incidences de la crise au niveau de la croissance économique sont très fortes, et que cela va avoir des conséquences sur l'emploi. Il faut s'attendre à une augmentation du chômage dans les mois à venir. Actuellement, en Suisse, il y a une croissance réelle des salaires, ce qui a permis

au niveau de consommation de rester important. Toutefois, nous allons observer des effets à retardement, comme une augmentation de l'inflation qui reste à venir. Les conséquences de la crise en matière de chômage et d'emploi vont avoir une incidence sur les personnes à l'aide sociale, sans doute déjà en 2011. Les groupes socio-économiques les plus touchés seront les familles monoparentales, ainsi que les personnes en fin de droit. Il ressort des études sur la précarité que le statut de famille monoparentale est un facteur aggravant fortement la précarité.

En ce qui concerne le rayon d'intervention de la Ville de Genève, celui-ci est limité car l'intervention principale se déploie au niveau fédéral ou cantonal. Le système des prestations complémentaires est une réponse possible à ces lacunes.

M. Flückiger revient sur le RDU et explique que son but était d'unifier le système d'aide sociale; il ajoute que le système précédent était très pernicieux en ce qui concerne les effets de seuil. L'objectif du RDU était de permettre la construction d'une aide dégressive afin d'éliminer l'effet de seuil.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si entre une famille monoparentale à bas revenus et une famille biparentale à très bas revenus, la situation de la famille monoparentale était plus problématique, par son seul statut.

M. Flückiger répond que l'on a effectivement constaté que ce statut est un facteur en soi aggravant fortement la probabilité de la précarité, et donc de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale.

La même commissaire demande à M. Flückiger ce qu'il pense du RDU dans le sens qu'il s'agit d'un indicateur qui donne l'état des lieux d'une situation avec deux ans de retard.

M. Flückiger répond que ce décalage temporel est en effet problématique.

Un commissaire demande dans quelle mesure c'est le rôle de la Ville de Genève d'intervenir.

M. Flückiger explique qu'il s'agit d'un problème important, et que la Ville ne doit pas se substituer au Canton ni à la Confédération. Mais la coordination des aides pose un problème. Les personnes sont d'abord à l'assurance chômage, qui est fédérale; à la fin des indemnités fédérales, la personne se retrouve à l'aide cantonale, et ainsi de suite. Il y a un effort de coordination des aides à faire.

Un commissaire mentionne plusieurs causes de la précarisation. Il cite la crise financière, la transformation du monde du travail, les structures familiales, ainsi que des facteurs individuels. Il constate que l'on reporte tout sur la crise, et demande quelle est la part des autres causes. Il demande également si le caractère multiple de ce phénomène est bien pris en compte.

M. Flückiger explique que, si l'on analyse les risques de la dépendance à l'aide sociale, trois facteurs principaux sont les plus déterminants, à savoir: la famille, le statut dans le travail ainsi que le chômage. Parmi les autres facteurs, il y a également le niveau de la formation, à savoir que plus la personne est formée plus les risques sont faibles. Il ajoute que la conjoncture se répercute au niveau du chômage. La durée du chômage joue un rôle important. Lorsque la durée se prolonge, les chances de retourner en emploi sont faibles.

Séance du 22 avril 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, sur le rapport de M. Flückiger, accompagné de Mme Pürro et de M. Kanaan

Le magistrat distribue le rapport de M. Flückiger.

Le magistrat explique que le but de l'étude était de déterminer qui pourrait bénéficier d'aides municipales et quel serait le coût de ces aides. La base de cette étude était le RDU. Il rappelle à ce sujet que le RDU n'existe pas réellement dans les faits, à cause du décalage de deux ans qui fait qu'il ne s'agit pas d'un véritable arrêt sur image.

En ce qui concerne les prestations municipales complémentaires, elles seront maintenues tant qu'il n'y aura pas d'arrêté fédéral à ce sujet. Le magistrat rappelle que, dans la durée de son mandat, le budget du social a augmenté de 7%.

Questions des commissaires

Une commissaire explique qu'actuellement à Berne il a été décidé que les allocations familiales seront versées à la personne qui gagne le plus d'argent dans le couple. Cette situation met beaucoup de familles monoparentales dans des situations dramatiques, étant donné que la plupart du temps ce sont les hommes qui gagnent le plus. Elle demande si des conséquences de ces nouvelles décisions sont visibles sur le terrain.

Mme Pürro explique que ce n'est pas visible, tout comme ne sont pas visibles sur le terrain les effets de la crise, car l'on ne fait plus de suivi individuel. Elle ajoute que ce sont les associations, que l'on connaît bien, qui voient tous ces effets.

La même commissaire précise que cette nouvelle loi est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Mme Pürro explique qu'une des nouvelles mesures est d'ouvrir les aides municipales à l'Hospice général, Caritas, CSP, Umsco, F-Informations et SOS Femmes. Cette mesure est en vigueur depuis l'automne dernier. Toutefois, il y

a très peu de demandes qui émanent de ces associations: en effet pour pouvoir prendre des demandes, il faut des forces de travail et les associations en manquent.

Une commissaire explique que, par rapport au règlement, ce qui faisait le plus souci, c'était la durée de la procédure en ce qui concerne les aides ponctuelles, ce qui ne permettait pas de traiter l'urgence des situations. Elle ajoute qu'il n'y a pas seulement un manque de forces mais également un découragement dû au délai nécessaire pour l'obtenir.

M. Kanaan explique que ce problème de délai ne vient pas des services de la Ville. En effet, une fois que le dossier arrive, il est traité en quelques jours. Le souci vient du fait que les dossiers tardent à arriver. Ceci est dû au fait que les services de la Ville doivent être exigeants en ce qui concerne les prérequis.

Mme Pürro explique que le dossier consiste en un formulaire avec des questions, d'un budget et de pièces justificatives, afin d'éviter des abus. Elle ajoute que ce qui prend du temps, c'est de monter un dossier, mais que cela peut aussi se faire très vite.

Séance du 13 janvier 2011

Vote

La motion M-863 est refusée par 6 non (2 DC, 2 L, 1 UDC, 1 R) contre 4 oui (2 EàG, 2 S) et 1 abstention (Ve).

Mme Michèle Roullet (PLR). C'est très intéressant: la motion M-863 a été rédigée en 2009 et votée en commission en 2011, mais il a ensuite fallu attendre cinq ans avant que le rapport soit rendu. Pour une motion intitulée: «Aides sociales urgentes: il y a urgence», on a de quoi s'étonner! Je rappelle que c'est une motion de gauche – c'est-à-dire de l'Alternative – et que la personne qui a rédigé le rapport fait justement partie de l'Alternative. Bref, on peut s'interroger: il est un peu difficile de comprendre pourquoi certains qui se battent pour défendre des objets montrent une telle légèreté dans leur combat. Nous parlons ici d'une urgence qui aura mis dix ans pour revenir dans ce plénum! Il ne s'agit pas de l'un de ces objets qui sommeillent parfois au fond de notre ordre du jour, puisqu'il a fallu cinq ans après son dépôt et son vote en commission pour que le rapport soit rédigé.

Bien évidemment, si on considère le contenu de la motion M-863, il n'y a plus un seul point qui corresponde à la réalité actuelle. On y parle d'aides sociales urgentes, mais c'était valable sous l'ancienne Constitution; avec la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève, les aides sociales dépendent aujourd'hui du Canton. Je ne me rappelle plus qui s'en occupe à l'Etat, j'ai un

blanc. On lit dans le rapport M-863 A: «Une commissaire demande comment l'auditionnée conçoit les aides municipales, étant donné que le Canton se dessaisit du secteur social, et l'a dévolu à la Ville.» Cela pour dire que cette motion est caduque: elle peut être enterrée. Quoique le Conseil municipal vote, elle n'aura aucun effet. Comme M. Sormanni, je conclus par la formule: «J'ai dit!»

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cela fait dix ans, jour pour jour, que la motion M-863 a été déposée. Entre-temps, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le Mouvement citoyens genevois ne siégeait pas au Conseil municipal à l'époque, mais je me permets ce soir de dire quelques mots à ce sujet.

Il faut noter que la Ville, par l'intermédiaire du département de la cohésion sociale et de la solidarité, a beaucoup fait depuis lors en matière d'aide sociale. Aucune frange de la société n'a été délaissée par cette politique, de la petite enfance aux personnes âgées en passant par le domaine des écoles, où une allocation de rentrée scolaire a été généreusement mise à la disposition des familles dans le besoin, sans parler des restaurants scolaires pour lesquels un montant important destiné aux familles en difficulté est inscrit au budget de la Ville. Par ailleurs, en matière de politique sociale le Service social verse des prestations financières à des habitants dont la situation l'exige; un règlement municipal en fixe les conditions d'octroi. Nous saluons au passage le travail du département pendant cette période.

J'ajoute enfin que la loi-cadre sur la répartition des compétences entre les communes et le Canton (LRT), mise en application en vertu de la Constitution genevoise de 2012, a été approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2015. Selon cette loi, le Service social de la Ville jouit d'une certaine légitimité dans l'octroi des prestations complémentaires municipales aux rentiers de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI). Par conséquent, les compétences sont désormais bien définies entre le Canton et la Ville.

Eu égard à ce qui précède, le Mouvement citoyens genevois, soucieux des conditions de vie des citoyennes et des citoyens genevois, souscrit totalement à une politique sociale municipale de proximité en faveur de nos résidents, mais nous ne voterons pas la motion M-863 qui, en l'état, est caduque.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Je remercie M. le président de bien vouloir dire à Mme Roullet qu'elle a tort: la gauche s'est battue pour les aides sociales, même si la motion M-863 date d'il y a plus de dix ans. Comme l'a relevé mon préopinant, différentes aides ont été mises en place, dont les prestations complémentaires aux rentiers AVS/AI. Toutes ces prestations ont été demandées et

soutenues par la gauche. Citons encore l'allocation de rentrée scolaire, que la droite a combattue plusieurs fois, et l'aide relative aux Transports publics genevois (TPG). D'autres prestations ont été mentionnées tout à l'heure et je ne reviendrai pas là-dessus.

Je l'ai déjà relevé, mais c'est important: la Ville s'est battue, dès 2007, pour garder au niveau de la commune les prestations complémentaires destinées aux rentiers AVS/AI. Elle a obtenu cela – seule commune genevoise à y être parvenue – par un arrêté de la Chambre administrative de la Cour de justice en 2011. Cela démontre la ténacité de notre municipalité et du département de la cohésion sociale et de la solidarité dirigé par Esther Alder, en vue de maintenir les prestations sociales et de soutenir la population la plus vulnérable.

Par conséquent, même si cette motion est caduque, les Verts la soutiendront, car c'est une manière d'affirmer notre soutien à la politique actuelle du département. Pour nous, il faut continuer à la développer, car il est important que toute personne puisse vivre dignement. Il faut aussi éviter la précarisation des familles quelles qu'elles soient et notamment des familles monoparentales.

Mme Maria Casares (S). Je commencerai par une petite note personnelle. Mme Roullet a remarqué que j'étais rapporteuse sur la motion M-863, à l'époque, et que Mme Leuenberger-Ducret a ensuite repris le rapport. Vous transmettrez à Mme Roullet ce qui suit, Monsieur le président: avant de critiquer, il faudrait peut-être se renseigner sur les raisons pour lesquelles le rapport M-863 A a été transmis à une autre rapporteuse. J'ai malheureusement eu de très graves ennuis de santé qui m'ont empêchée de le rédiger. Alors, que Mme Roullet se renseigne, au lieu d'être aussi sévère!

J'en viens maintenant au fond de la motion. Que demandait-elle au Conseil administratif? Qu'il refonde rapidement le règlement relatif aux aides financières et l'adapte aux nouveaux besoins, et que les associations sur le terrain puissent aussi faire des demandes. Certes, le contenu de la motion est aujourd'hui caduc, puisque nous avons fort heureusement une très bonne magistrate, Mme Esther Alder, qui n'a pas attendu de la voir figurer à notre ordre du jour pour agir. Comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, elle a déjà mis en place toute une panoplie de mesures… *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! J'aimerais qu'il y ait un peu moins de bruit! J'espère vraiment pouvoir avancer dans l'ordre du jour et je me vois mal interrompre le débat dix fois durant cette session. Alors, faites un effort! Madame la conseillère municipale, à vous la parole.

Mme Maria Casares. Merci, Monsieur le président. Je disais donc que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de la magistrate Esther Alder, n'a pas attendu que cette motion soit approuvée en commission pour faire les changements nécessaires; nous l'en remercions. Le Service social de la Ville de Genève fonctionne selon des modifications voulues par la magistrate Mme Alder. Quoi qu'il en soit, même s'il est vrai que la motion M-863 est caduque car, comme je l'ai dit, ce qu'elle demande a déjà été mis en place depuis quelques années, par principe, pour respecter les motionnaires et le travail de la magistrate, le Parti socialiste votera son renvoi au Conseil administratif.

Mme Brigitte Studer (EàG). Il y a une dizaine d'années, notre groupe Ensemble à gauche avait soutenu la motion M-863. Elle était alors urgente… Malheureusement, ici, les urgences peuvent durer vraiment très longtemps! Mais la précarisation de la population reste toujours une préoccupation. Si les invites de la motion répondaient à ces défis, à l'époque, nous avons heureusement aujourd'hui atteint l'étape suivante et elles semblent donc obsolètes. En revanche, notre souci de lutter contre la précarisation de larges franges de la population reste un défi actuel et nous devons nous engager par rapport à cela.

La problématique étant importante mais les modalités prévues pas vraiment actuelles, la question se posait: soutiendrions-nous la motion pour marquer notre soutien à une politique nécessaire à nos yeux? Ou jugions-nous qu'y répondre donnerait un surcroît de travail à la magistrate? Nous y avons réfléchi. Nous suivrons la position des Verts et des socialistes et voterons le renvoi au Conseil administratif de la motion M-863 – tout en précisant que ce n'est pas vraiment la motion elle-même que nous soutenons en faisant ce choix, mais la politique du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Je serai assez brève, en la matière. Tout ou presque a été dit, dont le fait que les mesures demandées dans la motion M-863 ont déjà été mises en place. Je rappelle juste que cette politique n'est jamais acquise! Réaffirmer les principes est important, ce d'autant plus qu'une étude a démontré que de nombreuses personnes ne faisaient pas appel aux autorités municipales pour obtenir l'aide dont elles auraient besoin. Ce renoncement a pour conséquence la précarisation des personnes concernées, mais également de leur famille tout entière; les enfants aussi en pâtissent et cela peut générer ennuis de santé et soucis de sécurité.

Par conséquent, il faut soutenir cette politique sociale et, pour ce faire, informer les gens afin qu'ils soient au courant de leurs droits, des possibilités qu'ils ont et des aides mises à leur disposition. La magistrate des Verts a entrepris un grand

chantier et a fait un énorme travail dans ce domaine, qu'elle a encore élargi avec une étude effectuée par les hautes écoles spécialisées (HES), laquelle a démontré que les personnes dans la précarité ne faisaient pas assez appel aux aides auxquelles elles ont droit. Le message que nous voulons donner ici est la nécessité de transmettre l'information à tout le monde, de sorte que tout le monde puisse bénéficier des ressources que l'Etat met à disposition.

(Brouhaha.)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire moins de bruit. Je pense surtout aux personnes debout dont la voix porte jusqu'ici – et cela vaut aussi pour celles qui s'accroupissent maintenant… Faites un peu moins de bruit!

M. Pascal Altenbach (UDC). En ce qui concerne les aides sociales, la Ville de Genève intervient, certes, mais de façon limitée, puisqu'il est important de souligner que l'action principale se déploie au niveau fédéral ou cantonal. Aussi la Ville de Genève ne peut-elle augmenter encore le volume de ses interventions parallèlement à celles du Canton et de la Confédération en matière d'aide sociale.

Par ailleurs, la conseillère administrative a reconnu devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse que tous les services qui octroient des aides sont débordés. C'est surtout au niveau des conditions d'accueil que de gros problèmes se posent. Les situations de détresse sont très nombreuses: problèmes d'hébergement, personnes complètement désorientées, jeunes filles refusant de rentrer chez leurs parents, familles monoparentales… Les problèmes sociaux sont sans fin! La Ville pourrait toujours intervenir, mais là aussi ce serait sans fin. Dans la mesure où de nombreuses aides sont apportées par le Canton et la Confédération, la Ville ne doit pas s'y substituer.

M. Daniel Sormanni (MCG). En deux mots, je ne sais pas pourquoi on cause! Ce n'est pas comme ça qu'on épuisera notre ordre du jour de 250 points! La motion M-863 est totalement obsolète et aurait dû être retirée par ses auteurs.

En effet, la problématique est aujourd'hui réglée par le droit cantonal; la Ville ne Genève ne peut pas accorder de nouvelles aides sociales, tout cela est stipulé dans la LRT. Les anciennes aides sociales sont en vigueur, rien ne change! Je ne comprends donc pas pourquoi on continue de débattre de cette motion. Cela n'a aucun sens! Cette discussion n'apportera rien de nouveau. J'ajoute même que

le Conseil d'Etat a l'intention de transmettre la charge de 90 millions de francs d'aide sociale aux communes – c'est-à-dire évidemment à la Ville de Genève, pour l'essentiel. Si nous continuons à réclamer la possibilité d'augmenter encore les aides sociales municipales, nous l'obtiendrons – et vous m'expliquerez comment financer ensuite les 90 millions de francs supplémentaires dont l'Etat nous chargera, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Je pense que ce que vous proposez n'est pas raisonnable – de plus, c'est illégal.

La répartition des aides sociales est définie dans la LRT, *Punkt, schluss*! Et cela ne changera pas avant quelques lustres! Par conséquent, je ne vois vraiment pas pourquoi on doit encore voter sur la motion M-863 et nous la refuserons.

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour rebondir sur les propos des uns et des autres, j'aimerais souligner l'effort que fait la Ville afin d'aider celles et ceux qui sont aujourd'hui dans la difficulté – par exemple au niveau de leur logement ou de l'éducation de leurs enfants. Que les téléspectatrices et téléspectateurs qui suivent nos débats sachent que la commune intervient de manière complémentaire par rapport aux autres prestations, que celles-ci soient cantonales ou fédérales. Nous avons su nous adapter: je pense notamment à l'allocation de rentrée scolaire, mais aussi à l'aide concernant les abonnements TPG votée par le Conseil municipal au budget 2019.

Notre grande bataille, dans le cadre de la LRT, a été que la Ville de Genève puisse maintenir ses allocations complémentaires aux rentiers AVS/AI. Cela correspond à un montant important destiné à pas moins de 4700 personnes bénéficiaires. Compte tenu de l'historique de cette prestation, le Canton a accepté que la Ville continue à la délivrer. Par ailleurs, les communes seront toujours habilitées à soutenir leurs habitantes et leurs habitants de manière ponctuelle.

Il est important de rester très attentifs à l'évolution des besoins. Plusieurs d'entre vous en ont fait état, Mesdames et Messieurs: l'un des problèmes actuels est le non-recours aux aides proposées. C'est préoccupant, car ne pas recourir à une prestation sociale ou à une aide peut parfois entraîner des conséquences dramatiques. J'en veux pour preuve les loyers impayés, qui peuvent très vite donner lieu à un processus d'expulsion. Pour cette raison, nous travaillons beaucoup avec le Service social afin de rendre l'information plus claire. Il faut la traduire pour celles et ceux qui ne comprennent pas bien notre langue; Genève est une ville internationale, je le rappelle.

J'évoquerai aussi la question des ressources en personnel. Je pense ici aux points info-services, qui sont là pour soutenir les habitants. Récemment, j'ai entendu la commission du personnel du Service social signaler qu'un nombre

important de personnes y recouraient avec des demandes complexes. J'aimerais souligner que, de plus en plus, la complexification des formulaires et des documents à remplir pour obtenir des papiers divers et variés est un moyen d'entraver la délivrance même des prestations, ce qui pousse finalement les gens à abandonner. Voilà une bonne économie au niveau des budgets sociaux…

Alors oui, il faut rester très attentif à l'évolution des besoins. Il faut maintenir les acquis au niveau des budgets sociaux de la Ville et, le cas échéant, renforcer le personnel de soutien, car l'obtention de prestations est aujourd'hui un processus très compliqué. De plus en plus, on doit faire les démarches en ligne, alors qu'une bonne partie de la population ne sait pas utiliser internet. Je vous rappelle que la fracture numérique existe, Mesdames et Messieurs, c'est une réalité! Nous devons donc accompagner ces personnes.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 34 non contre 33 oui.

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 février 2011 de MM. Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Mathias Buschbeck, Alain de Kalbermatten, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Alexandre Wisard et Mme Maria Casares: «Pour une petite enfance plus écologique (langes)» (M-964 A)[1].

Rapport de Mme Marie Barbey-Chappuis.

La motion M-964 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 22 novembre 2011. La commission l'a traitée lors de sa séance du 3 octobre 2013 sous la présidence de Mme Michèle Roullet. Les notes de séance ont été prises par M. Arnaud Van Schilt, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– qu'un projet des couches lavables a reçu en 2010 la bourse cantonale du développement durable;

[1] «Mémorial 169e année»: Développée, 2615.

– que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
– que les langes lavables présentent un bilan écologique positif en comparaison des couches jetables;
– que la réduction de déchets ainsi réalisée est considérable;
– que ce projet permet la création d'emplois de proximité à Genève;
– que les couches lavables présentent un bilan santé (par exemple réduction d'allergies) extrêmement favorable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de promouvoir activement l'introduction des couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en collaboration avec les parents et le personnel;
– de prendre toutes les mesures adéquates afin de concrétiser ce projet;
– de favoriser les synergies avec les entreprises genevoises de l'économie sociale et solidaire;
– de présenter semestriellement un rapport au Conseil municipal sur l'avancement du projet.

Séance du 3 octobre 2013

Audition de MM. Alain de Kalbermatten et Alexandre Wisard, motionnaires

M. Wisard présente la motion en expliquant que les «filières» pour prendre en charge les couches écologiques et lavables doivent être mises en place. Toutefois, pour que ce système fonctionne, il faut que le personnel de la petite enfance et que les parents soient convaincus. Cela se fait donc sur une base volontaire. La filière doit également être développée: elle nécessite une logistique et un volume important (c'est la même filière que pour les gobelets recyclables).

M. Wisard suggère que la commission fasse diverses auditions (Service de la petite enfance, parents, associations) pour voir si cela peut se mettre en place. Le but n'est pas de faire un diktat et d'imposer une loi. II rappelle enfin que pour faire des couches, il faut du plastique et donc du pétrole, et qu'il serait dès lors souhaitable de s'en passer.

M. de Kalbermatten complète cette présentation par son témoignage en tant que père d'un enfant de 2 ans. Ce dernier est dans une crèche qui applique déjà ce système de couches écologiques. La crèche propose aux parents de choisir entre les couches écologiques et les couches classiques. Cela se fait sur une base volontaire. Il ajoute qu'il y a donc déjà des exemples de professionnels qui sont d'accord d'aller dans ce sens. La question de l'hygiène est cruciale.

Il estime que l'on peut penser de façon raisonnable que les enfants seront dans un environnement sain. Il explique que les générations précédentes ont vécu avec ce type de couches dans leur enfance et qu'elles n'ont pas eu de problèmes particuliers. Il s'agit aussi, selon lui, d'écouter le département, car il est le seul à pouvoir faire la promotion d'un tel système au sein des crèches. Il convient de promouvoir un circuit économique local, pour faire travailler des gens en ville de Genève. Il y aurait un système de ramassage, comme pour Serbeco qui ramasse et trie les déchets. Il termine en précisant qu'une petite PME – Ciconia (www.ciconia.ch) – a été créée en 2010. Cette entreprise a fait un test pilote, qui semble fonctionner. Elle lave les couches, au jour le jour, et les ramène ensuite, stérilisées.

Une commissaire demande à M. de Kalbermatten s'il a lui-même envisagé des couches écologiques pour son enfant, dans la crèche où il se trouve. M. de Kalbermatten répond par l'affirmative mais dit qu'il va se renseigner de manière plus précise et qu'il réfléchira à la question.

La même commissaire ajoute que, dans la crèche où se trouve le fils de M. de Kalbermatten (crèche «à deux pas»), il faut que les parents amènent des couches lavables, et qu'ils doivent les nettoyer eux-mêmes. M. de Kalbermatten explique que c'est effectivement le cas car il n'y a pas de masse critique pour un traitement automatisé.

Elle poursuit en expliquant qu'elle a vécu son enfance dans le canton de Vaud où elle s'occupait de changer ses petits cousins. Elle faisait le nettoyage des couches à la fontaine, à l'eau froide. Elle rappelle donc que les couches jetables sont une libération du travail de la femme, ce qui est important pour elle. Elle comprend l'aspect écologique mais elle préférerait personnellement que l'on réfléchisse plutôt à développer la recherche vers une autre manière d'avoir des langes jetables.

M. Wisard comprend les réserves de la commissaire et explique que l'objectif n'est pas de redevenir à «l'âge des cavernes» pour les femmes. A Genève, seulement 42% des déchets ménagers sont recyclés; ce n'est pas suffisant pour la Confédération. Les autres Cantons ont introduit des taxes au sac. Il estime que ce sera problématique de mettre un tel système en place à Genève car il y aurait des risques de décharges sauvages. Il faut donc se questionner sur les volumes de déchets et voir comment les diminuer. Il y a des pistes sur lesquelles il faut travailler, sans faire un retour en arrière. Mais il faudra vraiment que Genève augmente significativement son recyclage des déchets.

M. de Kalbermatten explique qu'il faut chercher du bois qui vient de pays lointains pour faire la pâte à papier utilisée dans les couches et que les Pampers sont faits en Allemagne avant d'être transportés ici. L'empreinte écologique est donc énorme pour une utilisation qui dure de trois à quatre heures au maximum.

Une autre commissaire demande aux motionnaires s'ils ont des chiffres relatifs au bilan écologique. Elle relève que le lavage des couches demande aussi des produits, des solvants, etc. M. Wisard lui répond qu'ils n'ont pas ces chiffres, mais qu'il faut auditionner Ciconia.

Une commissaire s'inquiète des salaires dans l'entreprise de nettoyage et si ce travail serait effectué par des personnes en emploi de solidarité, avec des salaires de 2800 francs. M. Wisard explique que c'est en effet une question d'actualité. Il faut poser la question aux crèches et aux entreprises qui géreront cela.

La même commissaire souhaiterait connaître la différence de prix pour les deux solutions. M. Wisard dit que les couches jetables sont bien plus chères pour les parents. Le prix est d'environ 50 centimes par couche jetable.

Discussion, prises de position et vote de la commission

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande l'audition de l'entreprise Ciconia.

Une commissaire socialiste demande l'audition du Service de la petite enfance.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que cette motion est très sympathique, mais elle se déclare opposée à toute audition sur cette motion, car elle estime qu'il y a des sujets plus importants concernant la petite enfance (horaires de crèche, attribution des places, construction des crèches, etc.) où la commission doit entendre rapidement le département. Elle ajoute que le département est dirigé par une magistrate Verte. Si celle-ci souhaite mettre l'accent sur le développement des couches écologiques, elle a toute la latitude pour le faire et prendre contact avec le personnel de la petite enfance. La commission devrait donc se concentrer sur d'autres sujets.

Un commissaire socialiste dit qu'il est convaincu par le discours écologique mais qu'il enverrait ça directement au département avec une note du rapporteur pour que Mme Alder prenne directement les contacts.

La commission décide de ne pas faire d'audition supplémentaire par 10 oui (1 Ve, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (2 EàG, 2 S).

La commission se prononce donc directement sur la motion. Une commissaire démocrate-chrétienne propose un amendement général qui consiste à remplacer les quatre invites par l'invite suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'introduire les couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en collaboration avec les parents et le personnel.»

L'amendement est accepté à l'unanimité. La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

La rapporteuse ne saurait terminer ce rapport sans adresser ses chaleureux remerciements aux motionnaires qui lui ont permis de s'évader quelques heures alors qu'elle était en plein congé maternité et qu'elle jonglait chaque jour avec des kilos de Pampers!

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'introduire les couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en collaboration avec les parents et le personnel.

M. Amar Madani (MCG). Je m'étonne qu'une motion aussi techniquement complexe, malgré la simplicité de la problématique, ait été traitée en une seule séance de commission.

Est-il plus écologique ou plus économique d'utiliser des couches lavables pour langer les bébés, comme l'affirme la motion M-964? Mesdames et Messieurs, j'aimerais ici porter à votre connaissance les conclusions d'une étude menée en Grande-Bretagne selon la méthode ACV, c'est-à-dire l'analyse du cycle de vie. Cette méthode permet d'évaluer l'impact généré sur l'environnement par des produits aux différentes étapes de leur «vie»: extraction des matières premières, transformation, fabrication, commercialisation, distribution, transport, utilisation et fin de vie. C'est en observant chaque étape de cycle de vie du produit que l'on peut en déterminer l'impact total sur l'environnement.

Cette étude a permis d'évaluer l'impact environnemental de l'utilisation de couches lavables et de couches jetables pour un enfant pendant deux ans et demi. Ses conclusions ont montré que les couches lavables et les couches jetables avaient un impact respectif du même ordre de grandeur dans les domaines suivants: utilisation des ressources naturelles, rejets de l'eau et de l'air, émissions de gaz à effet de serre. En conclusion, les couches lavables ne sont pas plus écologiques que les couches jetables par rapport au changement climatique, même si l'impact de ces dernières en termes de volume des déchets est indéniable. En revanche, les couches lavables sont finalement beaucoup plus économiques que les couches jetables.

Pour terminer, j'annonce que le Mouvement citoyens genevois rejettera la motion M-964.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que le rapport M-964 A est traité en débat accéléré, selon la décision du bureau du 14 mars 2016. Cela signifie qu'une seule personne par groupe pourra s'exprimer en une fois pendant sept minutes au maximum.

Mme Michèle Roullet (PLR). Merci, Monsieur le président. Je n'aurai pas besoin de sept minutes pour vous dire que le Parti libéral-radical refusera la motion M-964! Il s'agit d'un objet qui traîne depuis huit ans, une fois de plus. Il est aussi intéressant de noter que le département concerné est dirigé par une magistrate des Verts. Or si la solution des couches lavables – mon préopinant a eu raison de ne pas les qualifier de «couches écologiques», car leur lavage ne donnera pas forcément un bilan écologique positif – était valable sur le plan écologique, la magistrate aurait pu l'adopter depuis bientôt neuf ans qu'elle siège au Conseil administratif. Des essais ont été faits dans certaines crèches et on peut imaginer que, si leur résultat était vraiment probant, elle aurait instauré ce système en Ville sans attendre huit ou neuf ans que nous traitions cette motion. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical la refusera.

M. Pascal Altenbach (UDC). Parti agrarien au départ, l'Union démocratique du centre a une sensibilité indiscutable en matière d'écologie. Notre pays est fortement peuplé – bien plus que les pays voisins – par rapport à la petitesse de son territoire. Or, depuis un certain nombre d'années, plusieurs milliers de nouveaux habitants se sont établis dans notre canton. L'environnement doit donc être l'une de nos principales préoccupations.

Le gaspillage de toute sorte – notamment celui du bois, en l'occurrence – ne peut pas laisser indifférent. On sait qu'à Genève 42% seulement des déchets ménagers sont recyclés; on doit donc augmenter leur recyclage. Dans le cas présent, il faut laisser aux parents le choix d'employer ou non des couches lavables, c'est-à-dire plus économiques et plus écologiques. Je rappelle que le prix d'une couche jetable est de 50 centimes.

C'est une question de bon sens. L'Union démocratique du centre est persuadée que le plénum se montrera unanime à ce sujet. Nous disons oui à une enfance plus écologique en matière de langes, oui à la motion M-964 et nous accepterons aussi l'amendement voté par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mme Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le Parti démocrate-chrétien adoptera une position brève et finalement très biblique, à savoir: «N'impose pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'il te fît.» Par conséquent, nous ne voterons pas l'adoption

des langes écologiques, puisque nous considérons que les couches jetables sont quand même une libération pour les parents – je sais de quoi je parle! Nous refuserons donc la motion M-964.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les Verts sont favorables à toute action protégeant l'environnement. Il est essentiel pour nous de nous assurer que chaque département de la Ville de Genève mène des actions pour diminuer les déchets tout en évitant d'autres types de pollution.

Les couches lavables ont un bilan écologique positif, car elles peuvent être utilisées beaucoup de fois, engendrent un volume de déchets moins important et permettent aussi de réduire l'impact environnemental au niveau des transports – cela en comparaison avec les couches jetables, bien sûr. En outre, il a été prouvé que les langes lavables diminuaient les risques d'allergie chez les tout-petits. Pour les Verts, la question est de savoir si les avantages de l'introduction des langes lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève sont plus importants que les désavantages.

Dans ce sens, la problématique des langes écologiques étant toujours d'actualité – je rappelle que la motion M-964 a été acceptée à l'unanimité en commission – nous trouverions intéressant de savoir si, depuis son dépôt en 2011, la Ville a étudié la possibilité d'utiliser des langes jetables dans les crèches municipales. Il s'agirait d'examiner les aspects suivants: quel serait le coût de la mise en place de ce système? Quelles en seraient les répercussions sur le personnel concerné – notamment en termes de temps de travail – tant au niveau de la prise en charge des enfants que du transport et du lavage du linge? Quelles ressources supplémentaires faudrait-il envisager d'avoir? Quelqu'un a invoqué tout à l'heure les préférences des parents. Une étude a-t-elle été lancée auprès des parents pour savoir s'ils préféraient les langes jetables ou réutilisables?

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: pour toutes ces raisons, les Verts soutiendront le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Mme Maria Casares (S). Pour le Parti socialiste, la motion M-964 tient de la quadrature du cercle. Elle pose une bonne question, vu le nombre d'enfants accueillis dans les crèches dépendant de la Ville de Genève et donc la multitude des couches à changer, mais il est vrai que la réponse n'est pas facile à donner.

Comme l'a dit ma collègue des Verts, le bilan écologique des couches lavables est assez positif. J'ajouterai qu'elles ont moins d'effets négatifs sur la santé des enfants et sont donc beaucoup plus avantageuses à cet égard que les couches

jetables. Citons ici quelques chiffres: un enfant qui porte des couches jetables utilisera en moyenne 25 kg de plastique équivalant à 67 kg de pétrole. Le blanchiment du papier au chlore produit de la dioxine, ce qui est très toxique pour la santé des petits, mais aussi pour l'environnement.

Je m'arrêterai là, pour ne pas ennuyer le plénum. Le Parti socialiste trouve cette motion très intéressante, mais il est vrai que la solution proposée n'est pas évidente en pratique, au niveau de la gestion quotidienne des couches lavables dans les crèches. Il faudrait évidemment engager des éducatrices supplémentaires et des ménagères chargées du lavage. Tout cela serait un peu compliqué dans la pratique, j'imagine. J'espère que Mme Alder nous donnera quelques précisions à cet égard. En tout cas, le Parti socialiste votera le renvoi de la motion M-964 au Conseil administratif.

Mme Brigitte Studer (EàG). La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avait été très prudente face à la motion M-964, à l'époque. En effet, elle ne s'est pas prononcée pour l'un ou l'autre des types de langes, mais a voté la demande «d'étudier la possibilité d'introduire les couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève». Elle ne s'est donc pas vraiment prononcée pour un choix à priori. Il est évident qu'il faudrait examiner la question de différents points de vue, en priorité en fonction de la santé des enfants pour voir comment ils réagissent aux couches lavables, mais aussi sur le plan de l'environnement, du coût, du travail du personnel de la petite enfance. N'oublions pas que le lavage des couches impliquerait l'augmentation du travail des femmes employées dans les crèches! On ne peut donc pas répondre à un seul niveau comme celui de l'environnement, par exemple.

Mais étudier une possibilité ne signifie pas forcément la choisir d'emblée! C'est pourquoi la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a accepté à l'unanimité l'amendement allant dans le sens d'une étude de faisabilité. Pour cette raison également, Ensemble à gauche pourra voter ce soir le renvoi de la motion M-964 amendée au Conseil administratif.

M. Pascal Spuhler (HP). Je ne soutiendrai pas la motion M-964. Franchement, je ne suis pas persuadé qu'elle promeuve une bonne idée! Je pense même que c'est une fausse bonne idée écologique pour nous donner bonne conscience, pour nous faire croire qu'on avance en termes d'écologie. Finalement, on ne nous prouve pas que les couches lavables soient plus écologiques que les couches jetables; on ne nous prouve même pas qu'elles soient plus économiques! Je ne vois donc pas l'intérêt de cette motion.

Je ne suis pas persuadé non plus que les parents aient envie que leur enfant partage ses couches avec d'autres. On sait comment ça se passe: quand on ne se connaît pas, on ne se fait jamais confiance. De plus, certains produits qu'il faudra utiliser pour très bien nettoyer les couches – justement pour prouver à ces parents que le lavage est au-dessus de tout soupçon – risquent de provoquer des allergies chez les bébés. A mon avis, on tourne en rond et on ne prouvera pas que la solution des couches lavables soit plus efficace que l'usage des couches jetables.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de refuser cette motion – d'autant plus qu'elle n'est pas avantageuse sur le plan économique, puisqu'elle impliquerait l'achat de matériel et l'engagement de personnel supplémentaire pour laver les langes. Bref, elle n'aurait aucune efficacité!

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que le développement durable est une réelle préoccupation. Certains d'entre vous le savent peut-être: de la naissance à l'apprentissage de la propreté, pas moins de 5500 couches par enfant sont utilisées en moyenne pour les fesses de nos petits! Cela génère à peu près une tonne de déchets, ce qui est énorme. Multipliez ces données par près de 5000 – à savoir le nombre d'enfants accueillis dans nos infrastructures de la petite enfance – et vous verrez l'impact écologique clairement négatif des couches jetables en Ville de Genève!

La motion M-964 propose d'étudier la possibilité d'introduire les couches lavables dans les crèches municipales. Ce n'est pas une mauvaise idée. Toutefois, comme vient de le dire M. Spuhler, cela impliquerait des transports à organiser, des machines à laver à acheter… Il faudrait mettre en place toute une organisation, sans compter que le personnel des institutions de la petite enfance devrait aussi donner son accord à un tel changement.

Si vous nous renvoyez la motion M-964 amendée, je vous proposerai des mesures visant à réduire l'impact écologique négatif de l'utilisation des couches jetables et je vous soumettrai des propositions dans ce sens. C'est une problématique extrêmement compliquée, sachez-le – vous l'avez vous-mêmes signalé à plusieurs reprises – mais il faut aussi évoluer et tenir compte de cet impact négatif sur l'environnement.

Le président. Une petite précision, Mesdames et Messieurs: le rapport M-964 A ayant été publié avant le 19 septembre 2017, l'amendement voté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse doit l'être aussi en séance plénière. Il consistait à remplacer les quatre invites de la motion initiale par l'invite unique qui constitue la motion dans sa formulation actuelle, que je vous lis: «Le Conseil

municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'introduire les couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en collaboration avec les parents et le personnel.» Je mets aux voix cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 54 oui contre 9 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 29 non contre 28 oui (8 abstentions).

Le président. Je vous laisse quelques secondes pour vous remettre de vos émotions, Mesdames et Messieurs… Nous allons passer des couches-culottes à la gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare!

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 novembre 2008 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832 A)[1].

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 octobre 2009. La commission a traité cette motion en cinq séances, les 17 novembre et 15 décembre 2009 et les 26 janvier, 2 février et 2 mars 2010. Les notes de séances ont été prises successivement par MM. Ozcan Ylmaz et Christophe Vuilleumier que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Note du rapporteur: la motion qui fait l'objet du présent rapport semble être «tombée dans l'oubli» des présidences successives de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors du changement de législature intervenu en 2011. Ce n'est que lors de la première séance opérationnelle de la commission – à la rentrée de septembre 2015 – que sa présidente, Mme Sandrine Burger, a confié au soussigné la rédaction du présent rapport cinq ans et demi après le vote des conclusions de la commission sur cette motion.

[1] «Mémorial 167e année»: Développée, 1692.

Rappel de la motion

Considérant:

– que la place de Cornavin est une zone de rencontre, mais en théorie seulement;
– qu'elle est fréquentée par d'innombrables piétons, des véhicules TPG de toute nature et des taxis, qui s'enchevêtrent joyeusement sur le parvis de la gare;
– que, chaque jour, 15 poids lourds et 65 camionnettes desservent les commerces des alentours et que, pourtant, ils ne disposent d'aucune aire de livraison;
– que, de ce fait, ces véhicules se «casent» là où ils trouvent une place, gênant au passage tous les autres usagers;
– que le parvis de la place ne peut supporter une charge supérieure à 16 tonnes;
– qu'un marquage a été inventé spécifiquement pour ce parvis et qu'il ne correspond à rien dans la loi sur la circulation routière;
– que les piétons, pensant – à raison – qu'ils ont la priorité, traversent sans se méfier et se trouvent sans cesse confrontés à des véhicules motorisés là où ils les attendent le moins;
– que la trémie de sortie du parking est située en plein là où les passagers descendent des bus;
– que les places deux-roues sont en nombre notoirement insuffisant et que divers textes ont été acceptés par le Conseil municipal afin d'y remédier, notamment la motion M-436 «Pour une réelle interface train-vélo à Cornavin» et la proposition PR-494 relative à la construction d'une vélostation;
– que la prochaine transformation de l'aile est de la gare est le moment idéal pour repenser l'ensemble des circulations à l'extérieur du bâtiment,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier la possibilité de déplacer la trémie de sortie du parking en dehors du parvis de la gare;
– d'étudier des emplacements de livraison en sous-sol du parking et, pour les véhicules lourds, à proximité de la gare, hors du parvis, en prenant soin d'associer ces emplacements aux activités qu'ils desservent;
– de planifier, avec l'ensemble des usagers, TPG et taxis notamment, un meilleur flux de circulation qui tienne compte en premier lieu de la sécurité des piétons et, concernant les taxis, qui leur permette de déposer et prendre en charge les clients dans des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les deux parties;
– de créer des places pour deux-roues non motorisés en nombre suffisant;
– de remplacer la cage en béton de l'ascenseur émergeant sur le parvis par du verre, comme initialement prévu;

– d'intégrer la trémie piétonne dans un projet de mobilier et d'aménagement urbains.

Séance du 17 novembre 2009

Audition des motionnaires

Les motionnaires souhaitent que les autorités repensent l'aménagement de la place devant la gare qui est extrêmement dangereuse et qu'elles s'en tiennent à ce qui avait été initialement décidé. Les touristes sont désorientés; la signalisation déficiente ainsi que la cohabitation entre les différents usagers de la route – cyclistes, piétons, transports publics, commerçants et automobilistes – sont chaotiques et entraînent un sentiment d'insécurité.

Plusieurs commissaires rappellent que ce lieu a déjà fait l'objet de plusieurs démarches: motion sur le parking, pétition, marquages au sol, etc. Il est remarqué également qu'en raison du danger, les usagers sont particulièrement attentifs et qu'en conséquence, les accidents y sont très peu nombreux. De l'avis général néanmoins, la dangerosité des lieux est soulignée alors que leur aménagement est jugé hideux.

La commission de l'aménagement et de l'environnement vote positivement les auditions de M. Rémy Pagani, maire et magistrat en charge du dossier, et de l'association Rue de l'avenir. Il est également admis que la commission reçoive un extrait du plan cadastral de la zone étudiée.

Séance du 15 décembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, maire et magistrat en charge du dossier, accompagné de Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service municipal de l'aménagement urbain et de la mobilité

Mme Giraud explique que c'est en 2005 qu'il a été décidé de classer cette place en zone de rencontre, car 100 000 piétons s'y croisent quotidiennement en plus des autres usagers de la voirie. Le bilan est plutôt favorable, car les accidents ont fortement diminué, bien que certains véhicules ne respectent pas tout à fait les limitations. Elle indique qu'un groupe de travail a été formé pour améliorer cette place. Mais qu'il a interrompu ses travaux du fait des projets CFF d'agrandissement de la gare. Elle remarque qu'il reste encore de nombreux problèmes à régler, notamment la question des livraisons aux commerces.

Suite à plusieurs questions des commissaires, Mme Giraud explique que le projet d'aménagement du parvis de l'église Notre-Dame a été reporté du fait des travaux du TCOB (tramway Cornavin-Onex-Bernex) en cours; que la Ville

a en projet l'installation d'une vélostation; que les marquages au sol ont été «inventés» pour répondre à de nombreuses demandes et que l'idéal aurait été de faire une zone piétonne sur la place, mais que l'espace est trop exigu pour cela.

De plus, Mme Giraud confirme à une commissaire que la Ville peut encore intervenir auprès des CFF au sujet du parvis de la gare.

M. Pagani conclut en rappelant que la Ville est en bout de chaîne décisionnelle et que l'on approche d'une catastrophe car le trafic piétonnier est prévu d'augmenter de 30% sur la place, dès l'an prochain. Il approuve par ailleurs la remarque d'une commissaire qui affirmait, en le déplorant, que les volontés des différents acteurs du réaménagement sont finalement financés uniquement par la Ville de Genève.

Séance du 26 janvier 2010

Audition de l'association Rue de l'avenir représentée par M. Alain Rouiller, vice-président, et du Comité des piétons – Union suisse des piétons représenté par M. Marco Ziegler

Concernant la première invite de la motion, M. Rouiller estime que la construction d'une trémie de sortie du parking sur le boulevard James-Fazy (devant le Rialto, NDLR) est trop chère et difficile à réaliser du fait des lignes du futur TCOB. Il préconise que la sortie sud du parking soit mise en double sens, soit en direction de la rue de Lausanne ainsi que, par un aménagement du régime du feu rouge, vers la place des Vingt-Deux-Cantons.

Concernant la deuxième invite, il engage la commission à étudier la question plus en détail. Relativement à la zone de dépose rapide, il rappelle que la dépose est aujourd'hui gratuite dans le garage souterrain qui ne facture rien pendant dix ou quinze minutes. Promouvoir ce fait permettrait d'éviter l'utilisation sauvage des places de taxis et de bus en surface.

Pour la troisième invite, vu le nombre important de piétons sur les lieux, la mise en zone de rencontre lui semble être la meilleure solution. L'apparent chaos augmente de facto la sécurité des piétons par une vigilance accrue des usagers motorisés. Il suggère enfin de remplacer les actuelles zones hachurées bleues marquées au sol par un revêtement uniforme de couleur claire – beige comme à Bienne – afin de faire comprendre aux usagers motorisés qu'ils ne sont pas sur une «rue ordinaire».

M. Marco Ziegler rappelle qu'un groupe de travail réunissant tous les partenaires impliqués dans la place avait été mis sur pied mais que les intérêts multiples ont amené à l'actuel compromis. Il enchaîne ensuite sur son souhait de voir

construite rapidement une «vélostation» sur le site. Il conclut en évoquant les difficultés rencontrées par la Ville de Genève pour faire avancer les propositions relatives aux questions d'urbanisme et d'aménagement de surface. Notamment le projet de trémie pour piétons qui devait sortir sur l'esplanade de l'église Notre-Dame ainsi que pour la cage d'ascenseur de sortie du parking.

Les auditionnés concluent leur intervention par le souhait de voir améliorer la signalisation des différents arrêts des TPG.

A plusieurs questions de commissaires, les auditionnés répondent que le concept de «zone de rencontre» date de 2002. Il fait cohabiter à égalité tous les usagers de la rue et de la route sur un même espace avec une priorité aux piétons. Les deux exemples de zone de rencontre les plus souvent cités sont la place de Cornavin à Genève et la place centrale de Bienne. Ils réaffirment le succès de ce concept à Genève en regard du très faible nombre d'accidents constatés et de la très grande prudence dont font preuve les différents usagers.

Note du rapporteur: la question de la rétribution des actionnaires privés et publics du Parking de la place de Cornavin SA a été évoquée au cours du débat. Vu le peu de rapport direct avec la motion, le soussigné a choisi de ne pas en alourdir ce rapport.

L'éventuel déplacement de la station de taxis derrière la gare ou au premier sous-sol du parking a été également évoqué au cours de l'échange avec les auditionnés.

Séance du 2 février 2010

Audition de M. Yves Delacrétaz, membre de la Direction générale de la mobilité (DGM)

L'aménagement de la place de Cornavin a été mis en place en 2006 après un bilan favorable d'une année d'essai. La cohabitation des piétons prioritaires avec d'autres véhicules et la vitesse limitée à 20 km/h incitent ces derniers à une grande prudence. La question de la signalisation insuffisante a été complétée. Reste que le marquage au sol pouvait créer le doute pour les piétons. La loi sur la circulation routière (LCR) indique que les trams sont prioritaires sur tous les autres usagers, en conséquence la zone de rencontre de Cornavin a été réduite, excluant la zone de passage des trams. Les marquages devraient disparaître à l'avenir *(note du rapporteur: ils sont toujours là…)*.

En ce qui concerne la trémie de sortie du parking initialement prévue à l'angle James-Fazy et Servette, elle a été abandonnée du fait de l'utilisation accrue de ce carrefour par toutes sortes de véhicules et du fait de l'itinéraire du TCOB qui nécessite une phase de feu vert d'au moins trente secondes sur une phase totale

(vert, orange, rouge) de nonante secondes. En revanche, un accord a été conclu avec la Ville de Genève que le Canton autoriserait à déplacer la sortie du parking côté lac. La mise à double sens de la sortie du parking côté sud (voir *supra*, audition de M. Alain Rouiller) mériterait d'être examinée car cela serait la solution la moins coûteuse.

En ce qui concerne la zone livraison, il n'est pas possible de la transférer au sous-sol car les camions ne peuvent pas entrer ou sortir par les rampes d'accès au parking. La DGM et les CFF sont d'avis divergents sur ce point, la négociation est en cours. Par ailleurs, la DGM n'intervient pas sur le choix des commerces qui seront dans la gare mais seulement sur les questions de circulation, de places de livraisons et d'accès des visiteurs.

En ce qui concerne la cohabitation difficile des taxis et des piétons, la zone de prise en charge des taxis est celle où la densité de piétons est la moins forte. Enfin, concernant les vélos, la zone de stationnement vélo sera étendue sur le parvis et le projet de vélostation côté Grottes est en voie de réalisation.

Séance du 2 mars 2010

Audition de MM. Olivier-Georges Burri et Philippe Krebs, respectivement adjoint du directeur général de l'administration centrale et adjoint de direction

L'audition est consacrée à l'information des commissaires sur la nature et sur les éventuelles conséquences pour l'aménagement de la place Cornavin du litige opposant la Ville de Genève avec la société Parking de la place de Cornavin SA dont elle est actionnaire minoritaire.

Les auditionnés précisent que le litige est relatif à une dizaine de millions de redevances impayées et à la méthode de calcul de celles-ci. Ils ajoutent que ce montant reste à déterminer parce qu'il n'y a pas d'accord sur son mode de calcul. Ils expliquent qu'en 2009, la Ville a proposé une médiation. La méditation a duré huit mois et n'a finalement pas abouti à une solution.

De plus, la convention du parking instaure une juridiction arbitrale en cas de litige. La voie de l'arbitrage n'est pas contestable selon la Ville. L'affaire est compliquée du fait de la présence d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration. Néanmoins, le représentant n'a pas mandat de renoncer à une créance, ce qui interdit à la partie adverse de faire valoir l'acceptation des comptes par le représentant comme une renonciation à la créance. Ils ajoutent que le représentant de la Ville s'est fié aux informations mises à sa disposition. Ils rappellent que la convention prévoit la possibilité pour le Service du contrôle financier de la Ville de contrôler la méthode de calcul. Avec l'apparition des premiers doutes, la Ville a donc effectué un contrôle et découvert des dysfonctionnements.

Enfin, concernant la trémie, les auditionnés expliquent que, selon l'article 14d de la convention, la société prend en sa charge les accès aux parcages et à la galerie marchande pour piétons et véhicules ainsi que les ascenseurs et les escaliers mécaniques. La trémie constituant un accès, il incombe donc, selon les auditionnés, à la société de prendre en sa charge les coûts.

Après une discussion entre les commissaires sur la nature différente des invites de la motion, un amendement à la première invite est proposé comme suit: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de combiner la sortie sud en direction de la rue de Lausanne et de la place des Vingt-Deux-Cantons.»

Votes

L'amendement est accepté par 5 oui (3 S, 2 AGT) contre 4 non (1 DC, 1 R, 2 L) et 5 abstentions (2 UDC, 3 Ve).

La proposition de supprimer la première invite est refusée par 5 non (3 S, 2 AGT) contre 4 oui (1 DC, 1 R, 2 L) et 5 abstentions (3 Ve, 2 UDC). La première invite amendée est maintenue.

La proposition de supprimer la troisième invite est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R) contre 6 oui (3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT). La troisième invite est maintenue.

La proposition de supprimer les cinquième et sixième invites est acceptée par 13 oui (2 S, 2 AGT, 3 Ve, 2 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 1 abstention (S). Les cinquième et sixième invites sont supprimées.

La proposition de renvoi au Conseil administratif de la motion amendée est soumise au vote. La motion amendée est acceptée par 12 oui (3 S, 2 AGT, 1 Ve, 2 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 2 abstentions (Ve). *(Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.)*

Annexes: extrait cadastral à l'échelle 1:2500

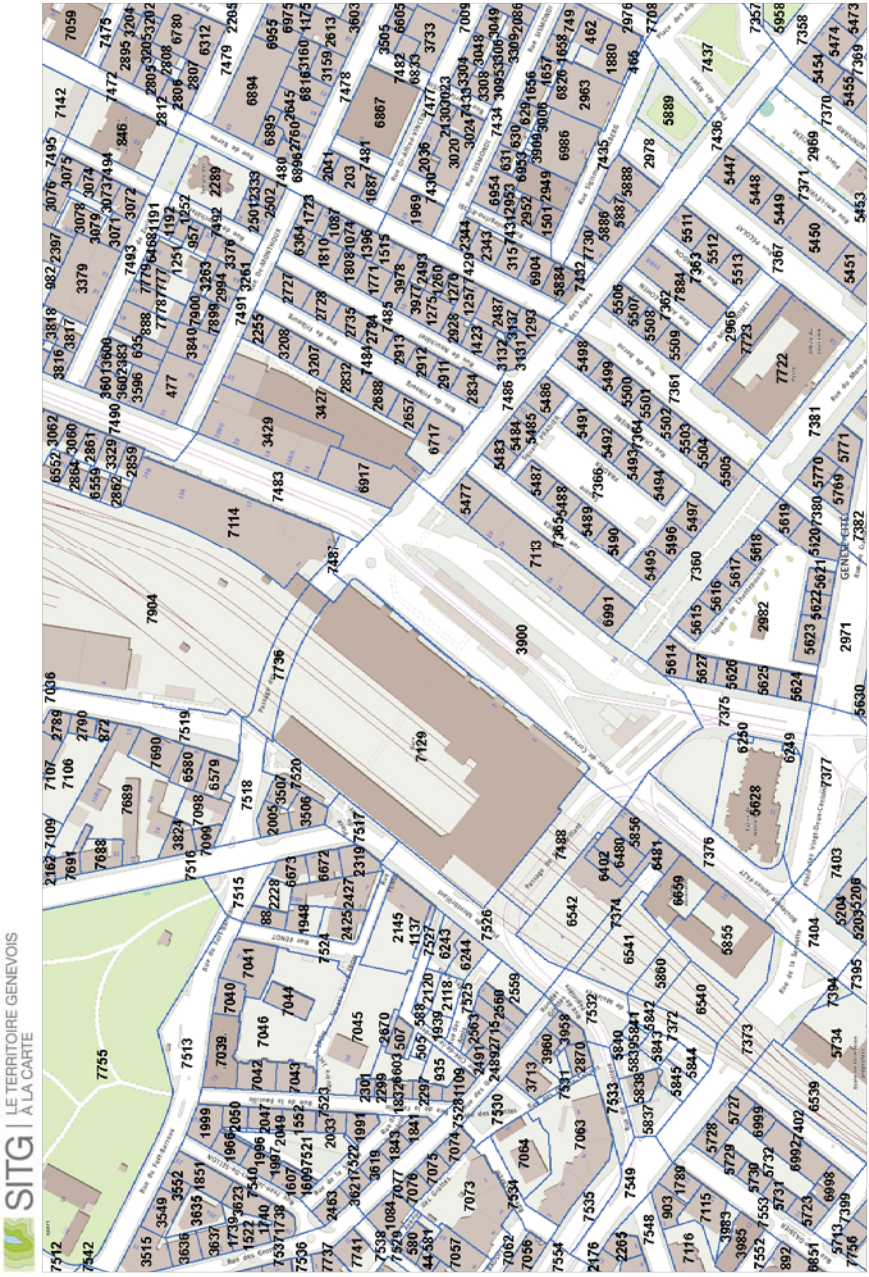
SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS À LA CARTE
Echelle 1:2'500
SITG - Tous droits réservés

M. Pierre Gauthier, rapporteur (HP). La motion M-832 dont nous débattons ici date elle aussi d'il y a dix ans. Comme l'indique son titre, les motionnaires, face à l'échec de l'aménagement de la place devant la gare de Cornavin, souhaitaient «une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare». Parmi les signataires, je crois que seul notre collègue Jean-Charles Lathion siège encore parmi nous. On aura remarqué aussi la signature de Mme Nathalie Fontanet, aujourd'hui conseillère d'Etat. Cela pour l'anecdote…

Nous pouvons plus ou moins nous accorder à considérer l'aménagement du parvis de la gare de Cornavin comme un échec. Paradoxalement, on constate que la cohabitation très chaotique de tous les usagers entraîne une vigilance accrue de leur part et qu'il y a très peu d'accidents, malgré la dangerosité bien connue des lieux.

Pour clore cette introduction, comme vient de me le confirmer le magistrat Rémy Pagani, en charge de ce dossier, je signale que tout le périmètre de la gare de Cornavin sera repensé et réaménagé dans le cadre de l'extension de la gare en sous-sol, dont les travaux doivent commencer incessamment. Dès 2020, les abords de la gare seront réaménagés et le chantier sera terminé au plus tard en 2025.

On peut donc dire que la motion M-832 est dépassée. La commission de l'aménagement et de l'environnement l'a pourtant acceptée par douze voix et deux abstentions. Que le Conseil municipal la vote ou non ce soir n'y changera pas grand-chose puisque les nouveaux aménagements dont je viens de parler lui seront soumis pour étude.

Une petite anecdote pour terminer: en fait, cette motion était quasiment tombée dans l'oubli; c'est Mme Burger, lors de sa présidence de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui en a retrouvé la trace. Voilà pourquoi elle est revenue si tardivement à l'ordre du jour.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que nous sommes à nouveau en débat accéléré: il ne peut donc y avoir qu'une seule intervention par groupe, pendant sept minutes au maximum.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Pour une fois, j'irai tout à fait dans le sens de mon préopinant. Puisqu'il l'a mentionnée avant moi, j'aimerais saluer la motionnaire Mme Nathalie Fontanet, à présent conseillère d'Etat. Une fois de plus, nous avons mis plus de dix ans pour traiter cet objet – et il y en aura un autre ensuite qui est encore plus ancien! De ce fait, la motion M-832 est devenue complètement obsolète. Le Mouvement citoyens genevois la refusera évidemment, pour plusieurs raisons.

Premièrement, à l'époque de son dépôt, en 2008, nous ne siégions pas encore au Conseil municipal. Deuxièmement, toutes les propositions faites par rapport à l'aménagement de la gare et, en particulier, de la circulation en surface aux alentours ne sont plus d'actualité. Certaines ont déjà été mises en œuvre: en l'occurrence, la création de places de stationnement pour les vélos, ainsi que la planification des lieux pour les usagers des TPG et taxis afin d'obtenir un meilleur flux. On verra ce qui ressortira des nouveaux aménagements proposés par M. Pagani sur la place de Cornavin…

Je regrette que la motion M-832 soit encore à l'ordre du jour par le biais du rapport; elle aurait dû être retirée par ses auteurs. Pour ces raisons, comme je viens de le dire, le Mouvement citoyens genevois la refusera.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on peut constater que ce n'est pas *Retour vers le futur*, mais bien *Flashback to the past*. Ce n'est pas un travail d'archéologues, ni même d'égyptologues, mais bien de paléontologues que nous devons faire là. On revient dans le crétacé avec un texte déposé en 2008 puis voté en 2010, on passe au jurassique avec le rapport en 2015 et on redécouvre l'ère moderne ce soir, le traitement dudit rapport ayant été reporté vingt séances de suite!

On connaît bien la situation actuelle de la place de Cornavin: 15 poids-lourds et 65 camionnettes la traversent chaque jour, il y a une sortie de parking, des taxis et 100 000 piétons au quotidien – ce sont les chiffres de l'époque – sans compter les lignes 1, 3, 5, 8, 9, 10, 14, 18, 19, 25, F, V et Z des Transports publics genevois (TPG)… Bref, c'est une place extrêmement dangereuse, dixit le rapport M-832 A. Autrement dit, on est entre *Die Hard*, *Les dents de la pierre*, «Piétons impossibles», «Un tramway nommé le pire», «Massacre à la camionneuse» ou encore «Pédale dure»…

Les attentes sont pourtant nombreuses, s'agissant de la place de Cornavin, les enjeux également – et ils sont très actuels, contrairement à ce que prétendent certains discours! Mentionnons l'ouverture de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) du réseau Léman Express – qu'on appelle maintenant LEX, pour les intimes, la manifestation des jeunes pour le climat où 20 000 personnes en Suisse romande ont réclamé des actions – et des actions concrètes, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016, l'entrée du vélo dans la Constitution suisse en 2018 et l'agrandissement de la gare de Cornavin.

Dix ans après le dépôt de la motion M-832, le sujet est toujours d'actualité. D'ailleurs, les demandes qu'elle exprime sont très intéressantes aujourd'hui encore: mieux organiser la sortie du parking de la gare, y aménager des espaces de livraison séparés, mieux protéger les piétons et créer des places pour les vélos.

Face à une situation qui demeure compliquée, comme on peut le constater encore maintenant, face à l'échec prévisible et inqualifiable de l'aménagement actuel tel que proposé dans l'étude y afférente, face aux méthodes discutables du Conseil administratif pour consulter le Conseil municipal sur les grands projets d'investissement, le Parti socialiste invite le plénum à approuver la motion M-832 en la renvoyant au Conseil administratif pour qu'il fasse son travail, car il n'a plus le droit à l'erreur! *(Applaudissements.)*

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon préopinant a tout à fait raison: la motion M-832 date d'un autre âge, mais elle est toujours valable. En effet, la place de Cornavin est une véritable catastrophe! On peut d'ailleurs s'étonner qu'il n'y ait pas plus d'accidents, vu la signalétique incompréhensible et les installations tarabiscotées – j'ose le dire! – placées là dans le cadre des mesures d'aménagement. A mon avis, c'est tellement compliqué que les gens sont prudents par excès. Du coup, ça marche…

Mais le principal est que cette place était censée être piétonne – ou en tout cas avoir une large zone ouverte aux piétons – et que l'on y trouve finalement un véhicule à chaque mètre carré, une grande condensation d'usagers avec un amoncellement de deux-roues les uns sur les autres, des bus dans tous les sens et une complication incroyable pour les étrangers qui passent par là et découvrent les lieux. La place de Cornavin est tout simplement nulle! Les ingénieurs d'antan auraient mieux fait de revoir un peu la question, les interrogations sur cet endroit ne datant pas d'aujourd'hui.

Je pense donc que la motion M-832, même si elle a traîné dans les fonds de tiroir des commissions, n'est pas obsolète. Au contraire, elle est tout à fait au goût du jour et il faut absolument que le Conseil administratif se sorte les pouces d'où on sait pour faire quelque chose!

Mme Patricia Richard (PLR). Je ne répéterai pas tout ce que les autres ont dit. A l'époque, le Parti libéral-radical avait voté la motion M-832 avec les amendements proposés en commission de l'aménagement et de l'environnement, et il la revotera tout à l'heure avec les mêmes amendements. Nous trouvons seulement dommage de traiter le rapport M-832 A neuf ans, un mois et un jour après que la motion a été acceptée en commission. Il a déjà fallu attendre un sacré bout de temps – environ quatre ans – pour que ce rapport soit rendu

et nous remercions M. Gauthier de l'avoir rédigé – à la place du premier rapporteur désigné, je suppose… Pour nous, rien n'a changé: la place de Cornavin est à refaire, elle est toujours dangereuse et c'est urgent! Voilà pourquoi nous voterons le renvoi au Conseil administratif de la motion M-832 amendée par la commission.

M. Omar Azzabi (Ve). La motion M-832 date d'il y a plusieurs années, comme l'ont rappelé plusieurs de mes préopinants. Elle a prolongé le débat concernant la cohabitation entre usagers motorisés et non motorisés sur la place de Cornavin. Le traitement aujourd'hui du rapport M-832 A fait écho aux résultats des mandats d'étude parallèles que la Ville et le Canton ont présentés en avril dernier, qui banniraient les voitures de cette place à l'horizon 2022.

Ce rapport met aussi en avant les dires de l'ancien conseiller d'Etat chargé des transports, qui affirmait à l'époque dans les médias que le trafic des Chemins de fer fédéraux (CFF) devait doubler entre 2010 et 2030 pour passer à 100 000 voyageurs par jour. Or c'est près de 200 000 personnes – usagers des transports publics ou simples passants – qui fréquenteront ce site. Les représentants de la société civile, lors de leur audition en commission, ont rappelé à bon droit la définition de la fameuse zone de rencontre où la priorité devrait être donnée aux piétons par rapport aux autres usagers – notamment les camions de livraison, les taxis et les particuliers effectuant des déposes rapides, faut-il le rappeler à nos collègues à droite…

Quant à la mise en double sens de la sortie du parking de la gare côté sud, ce point mériterait lui aussi d'être examiné car, selon le représentant de la Direction générale de la mobilité (DGM) à l'époque, ce serait la solution la moins coûteuse. Reste le problème de l'accès au sous-sol pour les camions de livraison, puisqu'ils ne peuvent pas passer par les rampes actuelles.

Néanmoins, la motion M-832 apporte un début de réponse à l'encombrement perpétuel de la station de vélos de Cornavin du côté des Grottes, ainsi qu'à la mise en danger des piétons par les allées et venues des taxis entre la zone de sortie de la gare et les arrêts de tram et de bus. Je rappelle qu'il y a encore des centaines de cyclistes qui ne trouvent pas de place aux emplacements prévus pour stationner les vélos. Connaissant la position des partis de droite sur le projet de parking Clé-de-Rive, vu le besoin de «sous-soliser» les voitures pour créer des zones piétonnes, nous attendons de ces mêmes partis qu'ils soutiennent maintenant la motion M-832 amendée en commission, car elle répond à cette logique.

Le groupe des Verts votera le renvoi de cette motion amendée au Conseil administratif, tout en insistant sur trois points: premièrement, le besoin de limiter

l'accès des véhicules motorisés en surface, que ce soient les taxis ou les camions; deuxièmement, le besoin de renforcer la sécurisation des piétons sur toute la place de Cornavin; troisièmement – mais ce n'est pas de moindre importance – la nécessité de trouver des solutions au problème de l'encombrement de la station de vélos des Grottes, via la création d'autres places de stationnement destinées aux deux-roues non motorisés.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche ne votera pas la motion M-832. Certes, nous la verrons quitter l'ordre du jour avec une certaine émotion… Mais nous refuserons son renvoi au Conseil administratif, car elle est totalement obsolète. Tout ce que nous venons d'entendre est ahurissant! Le travail est en voie de réalisation, un concours d'aménagement de la place de Cornavin a eu lieu et j'imagine que vous êtes allés voir ses résultats, Mesdames et Messieurs. L'ensemble de la gare se développe, parce que les transports collectifs se développent – notamment grâce au CEVA et au Léman Express. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner cette évolution, pas de voter des motions obsolètes! Nous devons aller de l'avant ensemble pour développer les transports collectifs – mais pas l'ensemble des transports, car au total il s'agirait plutôt de les réduire. Pour ce faire, améliorons le transport modal et encourageons les gens à utiliser les transports en commun à la place de leur véhicule privé!

Voilà pourquoi nous estimons que la motion M-832 est complètement obsolète – nous le regrettons, d'ailleurs. Nous l'avions votée en commission, à l'époque, mais aujourd'hui cela n'a plus aucune importance: vous pouvez la voter ou non, Mesdames et Messieurs, cela ne changera strictement rien, puisque le processus est déjà en cours. Nous venons donc de consacrer vingt minutes à un truc qui n'a pas beaucoup d'importance…

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Le processus est en cours, certes, mais les invites de la motion M-832 sont toujours d'actualité. On a l'impression que le représentant d'Ensemble à gauche ne va jamais sur la place de Cornavin et qu'il ne l'utilise pas! Ceux qui le font savent très bien combien la nécessité de mettre en application les demandes de la motion est actuelle; ses invites restent donc valables. Effectivement, il y a un processus en cours et des projets en voie de réalisation, mais ils ne sont pas en contradiction avec cette motion. Il est important que nous la votions, car il n'est pas dans notre intérêt de contredire aujourd'hui ce que nous avons approuvé hier. Le Parti démocrate-chrétien votera donc le renvoi de la motion M-832 amendée au Conseil administratif, auquel il demande d'aller de l'avant dans la mesure de ses possibilités, en continuant l'action qui est la sienne.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que la motion M-832 est obsolète, mais j'ai tout de même un certain nombre d'informations à donner. Je commencerai par un petit rappel historique: l'Etat de Genève s'était engagé à mettre de l'argent pour l'aménagement de la place de Cornavin comme pour la place des Nations, or c'est la Ville de Genève qui a dû assumer la totalité de cet aménagement où le tram a été implanté.

Par ailleurs, contrairement aux prédictions de certains dont on a déjà parlé, il n'y a pas eu d'accidents. Evidemment, en arrivant sur la place de Cornavin on voit que c'est un peu l'anarchie – au sens négatif du terme, pas au sens idéologique – et donc chacun fait attention, que ce soient les taxis, les trams, les bus, les piétons, tous les usagers des lieux et plus encore les poids-lourds, qui viennent approvisionner une grande surface.

Devant cet état de fait, il a fallu se remettre au travail. Nous avons un super projet qui a été validé sur la base d'un concours: l'aménagement de la place de Cornavin doit être réalisé dans les cinq ans, au vu des délais pour commencer à creuser la gare souterraine. Nous avons gagné sur ce point-là face aux CFF, car ils ne voulaient d'abord pas entendre parler de cette solution, mais ils reconnaissent maintenant qu'elle était même meilleure et plus facilement réalisable, techniquement parlant, que l'option de raser 500 appartements du côté du quartier des Grottes pour une extension aérienne de la gare. Les CFF ont donné leur échéance – 2027 – pour que l'on commence à creuser la gare souterraine du côté du quartier des Grottes. Par conséquent, l'aménagement de la place de Cornavin doit être réalisé avant, afin que nous ne nous retrouvions pas avec deux chantiers qui bloqueraient la ville de manière définitive, on en est sûrs!

Nous nous sommes donc mis à l'œuvre et je crois que des appels à projets ont déjà été lancés. Cela étant, j'aimerais aussi rappeler que l'inauguration du Léman Express est proche: à n'en pas douter, ce réseau provoquera l'engouement et nous devrons gérer des flux de population extrêmement importants. Il faut s'y préparer avec un abonnement Unireso prolongé jusqu'à Annemasse, voire plus loin – jusqu'à Thonon et Evian – ce qui permettra de libérer tout le Chablais, on l'espère!

La bataille suivante consistera à rejoindre la Suisse centrale par le Léman sud, c'est-à-dire par Saint-Gingolph. Ce sera là une vraie bataille ferroviaire contre ceux qui voudraient continuer à circuler en voiture en dégradant le climat. Tels sont les enjeux de ce dossier, Mesdames et Messieurs. Pour l'essentiel, les solutions ont été trouvées, mais il faudra continuer à se battre pour sauvegarder le climat. Je rappelle que les trajets Genève-Paris en train à grande vitesse (TGV) non seulement préservent le climat, mais sont aussi beaucoup plus sûrs que l'avion. Or il y a encore aujourd'hui des gens qui font de nombreux allers et

retours entre Genève et Paris en avion, pratique détestable qui doit changer – tout comme les habitudes de certains automobilistes.

La présidente. Comme pour la motion précédente, le rapport M-832 A ayant été publié avant le 19 septembre 2017, nous devons voter en séance plénière les amendements acceptés en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le premier amendement consiste à reformuler comme suit la première invite de la motion: «d'étudier la possibilité de combiner la sortie sud en direction de la rue de Lausanne et de la place des Vingt-Deux-Cantons». Je le mets aux voix.

Mis aux voix, l'amendement de la commission ci-dessus est accepté par 50 oui contre 9 non (6 abstentions).

La présidente. Le deuxième amendement de la commission consiste à supprimer la cinquième invite de la motion initiale. Je le mets aux voix.

Mis aux voix, l'amendement de la commission ci-dessus est accepté par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

La présidente. Le troisième amendement de la commission consiste à supprimer la sixième invite de la motion initiale. Je le mets aux voix.

Mis aux voix, l'amendement de la commission ci-dessus est accepté par 49 oui contre 9 non (9 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 48 oui contre 14 non (4 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier la possibilité de combiner la sortie sud en direction de la rue de Lausanne et de la place des Vingt-Deux-Cantons;
– d'étudier des emplacements de livraison en sous-sol du parking et, pour les véhicules lourds, à proximité de la gare, hors du parvis, en prenant soin d'associer ces emplacements aux activités qu'ils desservent;

– de planifier, avec l'ensemble des usagers, TPG et taxis notamment, un meilleur flux de circulation qui tienne compte en premier lieu de la sécurité des piétons et, concernant les taxis, qui leur permette de déposer et prendre en charge les clients dans des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les deux parties;
– de créer des places pour deux-roues non motorisés en nombre suffisant.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Traversée du lac par bacs» (M-1051 A)[1].

Rapport de Mme Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 25 novembre 2013. Elle a été traitée sous les présidences de Mmes Brigitte Studer et Marie Barbey les 27 mai, 10 juin, 26 août et 2 décembre 2014. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:
– que la grande traversée de la rade ne verra pas le jour avant 2040;
– que la traversée moyenne de la rade est censée être réalisée d'ici 2020;
– que le pont du Mont-Blanc est vétuste et saturé;
– que les autres ponts en ville de Genève sont majoritairement piétons;
– que la Constitution genevoise garantit la complémentarité des modes de transport;
– que la Ville de Genève veut fermer 200 rues à la circulation motorisée;
– les innombrables chantiers en cours sur les routes en ville de Genève;
– qu'une traversée de la rade se fait ainsi plus pressante que jamais;

[1] «Mémorial 171e année»: Développée, 3113.

– qu'il est donc urgent de trouver une solution provisoire, flexible et rapidement exécutable;
– que la mise en place d'une traversée de la rade par bacs ne nécessite que peu d'infrastructures;
– que cela fonctionne très bien pour les lacs de Zurich, de Constance et des Quatre-Cantons;
– que ce mode de traversée est très largement utilisé partout dans le monde, y compris dans des zones très urbanisées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités de relier, en ville de Genève, les deux rives du lac par le biais de ferries, cas échéant avec le concours de la Direction générale de la mobilité et la Compagnie genevoise de navigation.

Séance du 27 mai 2014

Audition du motionnaire M. Eric Bertinat

Il déclare que cette motion est particulière puisque, dans six mois, la population genevoise va se prononcer sur l'initiative de l'Union démocratique du centre sur la traversée de la rade, il a donc hésité à retirer la motion.

Cette motion a déjà été traitée par le Grand Conseil qui l'a renvoyée en Commission des transports en février 2009. En avril 2009, un rapport (M 1808-B) a été rendu transformant ce projet en ferry, qui avait trouvé une large majorité, voté en plénière le 17 décembre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son rapport le 16 avril 2010, s'engageant à donner une information dans les six mois mais, à ce jour, toujours rien.

Une traversée est envisageable, comme sur le lac de Zurich, qui est rentable, ou comme dans d'autres pays d'Europe. M. Unger avait déclaré que l'idée pouvait être envisagée dans le cadre du Grand Genève. La traversée Vengeron-Ruth impliquerait des aménagements légers et peu agressifs pour les berges du lac, avec des rythmes de navigation assez souples. La capacité a été évaluée à environ 5000 voitures par jour. MM. Stucki et Moenks ont réalisé une étude de bac sur le lac de Constance qui véhiculait plusieurs millions de passagers par année.

Le choix de l'axe est lié à la rentabilité, plus il sera proche du pont du Mont-Blanc, moins il sera emprunté. L'idéal serait de 20 km de distance, ce qui serait sur le canton de Vaud, dans une idée du Grand Genève.

L'axe idéal serait Crans-près-Céligny/Chens-sur-Léman en France voisine. La Compagnie générale de navigation (CGN) estime que ce projet est envisageable. Les Verts se sont opposés à cause du coût en carburant des bacs.

Si cette motion est déposée auprès du Conseil municipal, c'est pour que la Ville de Genève sollicite le Conseil d'Etat.

Questions-réponses

La Confédération ne financerait pas ce projet, il relève du fonds d'infrastructure fédéral, le Canton n'est pas actif à ce niveau non plus. L'investissement coûterait 60 millions, des partenaires privés seraient sollicités, ce pourrait être un projet d'agglomération.

Le coût serait de 60 centimes par kilomètre. L'idée est de permettre aux automobilistes de continuer leur route avec leur véhicule sans passer par Genève. Le projet de la CGN qui visait à transporter les passagers français sans leur voiture n'a pas fonctionné.

Même si les emprises ne se situeraient pas sur le territoire de la Ville de Genève, c'est elle qui serait gagnante de voir son trafic de passage diminuer, d'où la demande faite afin de faire prendre position à la Ville.

Les expériences menées en Suisse alémanique sont concluantes, pourquoi pas ici?

Les coûts en mazout sont faibles, mais la navigation de plaisance devrait être plus attentive. La CGN déplace 44 000 personnes par année de Chens-sur-Léman. Trois bacs en tournus serait un bon début.

Il serait possible de faire passer d'autres véhicules.

A la demande d'un commissaire, il est décidé de demander à Mme Heredia de nous transmettre le rapport du Grand Conseil afin que nous en prenions connaissance, et de reprendre le traitement de cet objet à la prochaine commission.

Séance du 10 juin 2014

Le motionnaire déclare avoir envoyé aux membres de la commission, le jour même, l'étude de faisabilité d'un bac transversal Vengeron/Ruth, datée du 27 mai et demandée par M. Favre, alors attaché de direction au Département du territoire. Il ajoute que plusieurs réponses sont également apportées à plusieurs questions qui ont été posées lors de la dernière séance. Il observe qu'un tableau démontrant les gains de temps potentiels est également indiqué.

Une demande est faite de pouvoir prendre connaissance du document et d'auditionner l'Association transports et environnement (ATE), demande acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 6 abstentions.

Il est décidé par une grande majorité de la commission de remettre ce dossier à la rentrée.

Séance du 26 août 2014

Audition de M. Thomas Wenger, de l'ATE

L'ATE représente 6000 membres et propose des assurances analogues à celles du TCS.

Les transports motorisés sont passés de 52% en 2000 à 41% en 2010. 41% des ménages en ville de Genève n'ont pas de véhicules en 2014 contre 36% en 2005. Il y a une diminution de 20% du trafic sur le pont du Mont-Blanc depuis 2000, mais l'autoroute de contournement est de plus en plus utilisée. Cette motion n'aurait pas de nécessité si la traversée de la rade est acceptée.

L'association Michel Dufaut a fait un rapport sur une traversée Vengeron-Ruth, comprenant des comparaisons avec le lac de Zurich. Le projet genevois devrait prévoir des cadences de 20 min, et accepter les deux-roues comme les piétons, et ce projet serait envisageable.

Un deuxième exemple est évoqué dans le rapport, sur le lac de Constance, exemple qui date de 1920. 4,2 millions de personnes prennent ce bac par année. Il termine en mentionnant qu'une étude à Genève serait intéressante en prenant comme référence le Vengeron et Ruth.

Questions-réponses

Les chiffres indiquent que les gens prennent beaucoup moins leur voiture pour descendre en ville, mais les deux-roues sont en très forte augmentation.

L'ATE a de nombreux retours de personnes se plaignant de la conduite des chauffeurs de bus. Des séances se déroulent annuellement avec le Département des transports et les Transports publics genevois afin de sensibiliser les chauffeurs, mais apparemment cela ne suffit pas.

Le Conseil d'Etat a annoncé 630 000 habitants pour 2030, comment sera-t-il possible d'absorber le trafic qui en découlera? L'audition de M. Christophe Stucki au Grand Conseil avait indiqué également que plus la traversée était éloignée, plus elle avait de chance, en fin de compte qu'il convient d'attendre le résultat du 28 septembre, le problème demeurera à l'égard d'une grande traversée.

Le CEVA devrait régler une partie du trafic de transit dans l'hypercentre de Genève, ainsi que l'élargissement des rails en France voisine afin d'accueillir les trams.

La Confédération envisage une troisième voie sur l'autoroute de contournement jusqu'à Lausanne.

Le projet Nyon-Chens pourrait être utile, bien qu'il y ait peu de pendulaires entre ces deux sites.

L'aménagement des rives demeure un point négatif, il faudrait trouver les terrains, faire les accès routiers, un parking, etc.

Il faudrait trouver un équilibre entre un prix de fonctionnement qui couvre les frais et qui ne doit pas être dissuasif.

Le projet n'est pas de nature communale et devrait être coordonné par le Canton, bien que ce soit la Ville qui souffre du trafic.

Quarante-cinq à cinquante traversées par jour seraient envisagées pour Genève, la CGN devrait être le partenaire de ce projet.

Il est proposé de geler cette motion jusqu'à la votation du 28 septembre.

Séance du 2 décembre 2014

Le motionnaire Eric Bertinat prend la parole et déclare que, en une année, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical ont totalement changé d'idée et accepté le principe d'une traversée du lac et non de la rade alors qu'ils n'avaient pas soutenu ce projet à l'époque. Mme Leuthard a déclaré que la Confédération ne soutiendrait pas ce projet avant 2050, ne reste que le bac, solution que tous les spécialistes soutenaient.

Prises de position et vote

Les socialistes déclarent que même si l'idée est bonne, elle ne dépend pas de la commune mais du Canton.

Le groupe des Verts partage cette opinion et trouve que 20 francs par traversée est trop cher.

Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien s'abstiendront pour les mêmes raisons.

Pour l'Union démocratique du centre, c'est le Conseil d'Etat qui a stoppé ce projet à cause du CEVA, alors que le Grand Conseil l'avait jugé viable, en outre la Ville de Genève est concernée puisque c'est elle qui absorbe le transit.

Le groupe Ensemble à gauche soutiendra ce projet.

Le Mouvement citoyens genevois le soutiendra également.

L'Union démocratique du centre propose d'amender et de supprimer «en ville de Genève». Cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission.

Cette motion amendée est acceptée par 7 oui (2 UDC, 1 S, 2 MCG, 2 EàG) contre 2 non (Ve) et 6 abstentions (2 S, 3 LR, 1 DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités de relier les deux rives du lac par le biais de ferries, cas échéant avec le concours de la Direction générale de la mobilité et la Compagnie genevoise de navigation.

M. Eric Bertinat (UDC). Nous allons nous pencher ici sur une assez curieuse histoire. L'idée d'une traversée du lac par bacs a d'abord fait l'objet de la motion cantonale M 1808, déposée par l'Union démocratique du centre au Grand Conseil en 2009. Elle a rapidement été renvoyée en Commission des transports, d'où elle est ressortie au mois d'avril de la même année. Soutenue par une large majorité de députés de gauche comme de droite, elle a ensuite été renvoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, qui avait six mois pour rendre son rapport – ce qu'il a fait le 16 avril 2010. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler de ce projet du côté de l'exécutif cantonal…

De quoi s'agissait-il? D'imaginer une traversée du lac par bacs, comme cela se fait sur le lac de Zurich. Celles et ceux qui se sont penchés là-dessus savent que cette traversée passe grosso modo au milieu du lac de Zurich et qu'elle fonctionne depuis des années, absorbant des milliers de voitures et les empêchant ainsi de circuler en ville – voire sur le territoire de la commune de Zurich, au centre et dans l'hyper-centre. Ce système a donné d'excellents résultats jusqu'à ce jour.

Il faut le souligner: à Genève, de votation en votation pour savoir si on veut passer par la rade ou par le lac, au-dessus de la rade ou au-dessous, cette grande question nous anime depuis des décennies. Aujourd'hui, en 2019, nous n'y avons toujours pas répondu. On constate que le trafic – principalement sur le pont du Mont-Blanc, c'est-à-dire celui des véhicules qui passent par le centre-ville – ne fait que gonfler. Ce n'est ni les «appétits» du Grand Conseil ni ceux du Conseil d'Etat qui calmeront quoi que ce soit, puisque le fameux plan directeur cantonal 2030 prévoit l'installation de près de 600 000 personnes sur le territoire de notre canton d'ici à 2030. Cela signifie que le trafic ne va évidemment pas diminuer, malgré les efforts fournis en matière de transports publics.

L'introduction de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) permettra de résorber – mais en partie seulement, pas totalement – le trafic venant de la rive gauche du lac, ce que nous espérons tous. Par ailleurs, le CEVA ne résoudra pas le problème de l'afflux d'automobiles arrivant de France pour prendre l'autoroute. Or l'autoroute de contournement est longue et de nombreux usagers du réseau routier préfèrent couper par le centre, ce qui provoque évidemment un trafic très important et cause bien des embarras.

Vu l'absence de réaction du Grand Conseil, je m'adresse au Conseil municipal, puisque c'est notre commune qui subit principalement les nuisances du trafic routier. Cela devrait inciter le Conseil d'Etat à se repencher sur le projet pour lui donner suite, alors même que celui-ci a déjà passé l'écueil du Grand Conseil qui l'a soutenu à une large majorité – mais qui ne fait rien depuis lors, malheureusement!

Une dernière précision: la traversée du lac par bacs est un projet assez léger, en ce sens que les infrastructures nécessaires ne sont pas énormes et n'impliquent pas un investissement très important. Qui plus est, si l'utilisation des bacs devait s'avérer inutile d'ici dix ou vingt ans, on détruirait les infrastructures sur chaque berge sans que cela nuise en quoi que ce soit ni à la nature ni même – sans doute – à nos finances. Ce projet est donc loin d'être farfelu. Il a déjà été réalisé à d'autres endroits et ce serait dommage que la simple évocation du CEVA bloque complètement notre imagination. Telle est la raison pour laquelle je vous invite vivement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à soutenir la motion M-1051 et à demander au Conseil administratif de redonner un petit coup d'accélérateur pour promouvoir l'idée auprès du Conseil d'Etat.

Mme Delphine Wuest (Ve). Bien que le projet puisse séduire – il est effectivement plus léger qu'un pont ou un tunnel et il est surtout réversible, puisqu'on pourrait facilement transformer les bateaux en plages roulantes, si les voitures disparaissaient comme nous le souhaitons – les Verts ne voteront pas la motion M-1051. Pourquoi? Pour plusieurs raisons. Premièrement, le trajet proposé aux automobilistes traversant le lac par bacs coûterait trop cher. Nous pensons que les gens ne choisiront pas cette option et continueront à passer par le pont du Mont-Blanc ou l'autoroute de contournement. Vingt francs la traversée, qui paiera autant?

Une voix. Plein de gens!

Mme Delphine Wuest. Merci de votre réponse. «Plein de gens», c'est une donnée fiable…

La présidente. Pas de commentaires au fond de la salle, s'il vous plaît!

Mme Delphine Wuest. Deuxièmement, les pendulaires français qui travaillent dans le canton de Vaud prennent souvent le bateau, notamment depuis Evian pour aller à Lausanne – mais sans voiture! Alors, pourquoi mettre des bacs pouvant transporter des véhicules privés? Troisièmement, une autre question se pose: serait-ce vraiment un gain de temps, s'il faut attendre que le bateau soit plein pour effectuer la traversée? Je laisse ce point en suspens.

Comme l'a dit M. Bertinat, le Canton a réfléchi à ce projet avant de laisser tomber l'idée, plus ou moins – raison pour laquelle M. Bertinat propose maintenant à la Ville de se pencher là-dessus. Le problème, à nos yeux, c'est que cette traversée du lac se ferait trop près du centre-ville. Nous n'avons pas envie d'amener les voitures jusque sur le territoire de notre commune à un bout de la traversée comme à l'autre. Cela impliquerait de trouver des terrains adéquats – cet aspect est mentionné dans le rapport M-1051 A – et de créer des accès routiers et des parkings de part et d'autre… Bref, pour nous, ce n'est pas une bonne idée.

Si le projet était réalisé plus loin, pourquoi pas? Mais il ne dépendrait alors plus de la Ville de Genève. Or la commune d'Anières y a réfléchi et a refusé en octobre 2018 un projet analogue selon lequel la traversée se ferait par son territoire, à l'une des extrémités. Par conséquent, la motion M-1051 est un peu obsolète, ai-je envie de dire, et les Verts la refuseront vaillamment!

Mme Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical s'était abstenu lors du vote de la motion M-1051 en commission de l'aménagement et de l'environnement, car nous voulions réfléchir avant de donner notre décision finale sur ce qui était proposé. Même si l'idée est séduisante, après l'avoir étudiée en commission nous en concluons que soit la traversée de la rade serait trop courte et le projet ne vaudrait pas le coup, soit elle devrait se faire plus loin sur le lac et, dans ce cas, sa réalisation ne dépendrait plus de la Ville de Genève. Nous n'avons pas vraiment à voter sur un objet de ce genre, puisqu'il ne nous concerne pas au premier chef: en effet, ce n'est pas notre commune qui devrait accueillir les ports et les bacs pour le transport des voitures.

Nous nous étions donc abstenus en commission mais, aujourd'hui, nous refuserons la motion M-1051. Elle dépend du Canton: à lui de faire le nécessaire! D'ailleurs, l'Union démocratique du centre a encore des sièges au Grand Conseil et peut demander à ses députés d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il avance avec ce projet. Quant à nous, en tout cas, nous voterons non tout à l'heure.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne un peu de ce que j'entends, quand on nous dit que c'est au Canton d'agir! Ce sera peut-être à lui de construire l'infrastructure pour la traversée du lac, si les deux rives à relier ne sont pas situées sur le territoire de notre commune, mais je crois quand même que la Ville aurait tout intérêt à approfondir la réflexion pour éviter un excès de trafic inutile traversant son territoire de part en part depuis les deux côtés du lac. Vous me direz que le principe d'une traversée du lac a été voté et que le projet est dans le pipeline… Nous qui siégeons ici, nous ne le verrons sans doute jamais réalisé, mais ce sera peut-être le cas de nos enfants, avec un peu de chance… En attendant, il faut bien faire quelque chose!

Pourquoi ne pas limiter le nombre des véhicules de pendulaires qui traversent le centre, si c'est faisable grâce à une infrastructure finalement assez simple? Plusieurs villes situées au bord d'un lac utilisent déjà ce système de traversée par bacs; je ne vois pas pourquoi Genève s'en passerait, si elle en a les moyens. Anières a peut-être refusé l'idée, mais il y a d'autres communes tout autour et on pourrait envisager un départ dans la région de Céligny, par exemple, ce serait tout à fait réalisable.

La motion M-1051 demande d'étudier les possibilités de relier les rives du lac par bacs, éventuellement en collaboration avec la Compagnie générale de navigation (CGN) et le Canton, comme l'a précisé M. Bertinat. Alors, renvoyons-la au Conseil administratif pour qu'il y réfléchisse!

M. Ulrich Jotterand (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, dans notre bataille navale genevoise autour de la rade, la motion M-1051 a été touchée et sera vraisemblablement coulée, tout simplement parce qu'elle est en panne depuis 2010 auprès du Conseil d'Etat. C'est dire qu'elle n'est pas au goût du jour! La référence au canton de Zurich n'est pas forcément pertinente, puisque ce serait au canton de Vaud qu'elle renvoie: c'est lui qui serait concerné par ce projet de traversée de notre lac par bacs. Par conséquent, cette affaire n'est pas communale et je crois qu'il faut laisser l'Etat travailler tranquillement sur cette idée qui n'est pas près d'avoir une solution… Pour cette raison, les socialistes refuseront la motion M-1051.

(Un lapin en chocolat circule dans la salle.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Les gamins du Parti libéral-radical nous posent des lapins pour le 1er avril… Mais c'est le poisson qui est l'animal du jour, pas le lapin!

M. Morten Gisselbaek (EàG). Le groupe Ensemble à gauche a été convaincu en commission de l'aménagement et de l'environnement par la motion M-1051. La réflexion a porté sur le fait que ce projet n'avait pas beaucoup de sens en ville de Genève; il faudrait plutôt que la traversée du lac par bacs se fasse via le canton de Vaud, pour fonctionner. Mais cela n'empêche absolument pas notre commune d'étudier le projet, d'aller dans ce sens et de soutenir cette solution, puisque nous sommes directement impactés par les voitures qui font le tour de la rade au lieu de pouvoir prendre un bac. Par conséquent, il vaut la peine que la Ville soutienne la demande d'étudier les possibilités de traversée par bacs pour essayer de trouver les meilleures solutions. Je le répète une fois de plus, la circulation ne concerne pas que la commune ou le canton, c'est un problème régional plus large!

D'ailleurs, l'amendement déposé en commission par l'Union démocratique du centre, auteur de la motion, consistait à supprimer les mots «en ville de Genève» dans l'invite, le projet ne concernant plus seulement notre municipalité. Si on peut trouver des solutions intelligentes pour soulager le centre-ville du trafic, au lieu d'en amener encore plus, cela nous séduit tout à fait et nous sommes prêts à pousser le Conseil administratif à étudier la question.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Nous nous sommes abstenus sur la motion M-1051 en commission de l'aménagement et de l'environnement pour les raisons déjà évoquées par d'autres groupes; je n'y reviendrai donc pas. Cependant, il est vrai que la situation en ville de Genève devient assez préoccupante. On n'a pas encore trouvé de solutions pour désengorger le centre – au contraire: plus on avance, plus on se rend compte qu'il est difficile d'entrer dans la ville, difficile d'en sortir… Les deux quais sont complètement engorgés! Nous rejoignons donc ce qui vient d'être dit par M. Morten Gisselbaek. Une étude des possibilités de traversée du lac par bacs s'avérerait extrêmement utile, pour essayer de voir quelles solutions permettraient aux automobilistes – mais aussi aux citoyens qui habitent le centre-ville et souffrent du trafic automobile – de respirer un peu. Pour cette raison, nous voterons le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1051 amendée et nous vous encourageons à faire de même, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Je donne la parole à M. Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur… Pardon! Merci, Madame la présidente par intérim!

La présidente. Je vous en prie, Madame… Pardon! Monsieur Haas…

M. Jean-Philippe Haas. J'ai l'habitude de m'adresser à M. le président Bertinat, c'est pour ça! Excusez-moi, Madame! Le Mouvement citoyens genevois soutiendra la motion M-1051. C'est peut-être une problématique qui concerne le Canton mais, malheureusement, l'Etat s'est dessaisi du projet! On voit bien tous les soucis que cause en ville la circulation qui devient de pire en pire, année après année; au bout d'un moment, il faut trouver une solution pour la traversée de la rade.

L'idée des bacs a effectivement un coût – vous transmettrez à Mme Wuest, Madame la présidente. Le prix de 20 francs par traversée est une estimation, ce peut être aussi 10 ou 5 francs. De plus, il y a toujours des gens qui ont les moyens de payer ce genre de frais de transport. Je crois que ce n'est pas à Mme Wuest de juger si le coût de la traversée est trop élevé ou pas assez. En tout cas, ce n'est pas elle qui prendra le bac avec son vélo!

Pour en revenir à la motion, je pense qu'il est parfaitement possible de faire des aménagements à la frontière de la ville de Genève pour désengorger le centre-ville – et en particulier le pont du Mont-Blanc. Nous voterons donc la motion M-1051, car elle donnera peut-être l'élan à une réflexion qu'il faut mener au niveau de la Ville de Genève: comment pourrait-on faire pour aménager la rade?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me suis rendu sur le lac de Constance – pas celui de Zurich – où un système de bacs fonctionne très bien depuis trente ans… *(Brouhaha.)* Deux bacs y mènent rapidement d'une rive à l'autre en faisant économiser 120 km de trajet pour passer l'un des bras du lac de Constance. Le problème, c'est que l'impact sur le temps d'attente est assez important, puisqu'il faut cinq à sept minutes pour pouvoir entrer dans le bac. Il ne me semble pas qu'une telle solution soit une bonne idée tout près de notre ville. En revanche, elle le serait au niveau d'Hermance, comme cela avait été suggéré. Malheureusement, les communiers d'Hermance ont refusé ne serait-ce que d'envisager le principe.

Je vois mal la Ville de Genève étudier un projet de ce genre. On me reproche déjà de faire beaucoup de choses et de commettre de temps en temps des erreurs qui sont pourtant bien naturelles, puisqu'on réalise beaucoup de projets! Ceux qui ne font rien sauront de quoi je parle… Toujours est-il qu'il n'est pas possible que la Ville mène des études sur des territoires comme ceux de Versoix, Genthod ou Hermance, par exemple. Je me vois mal proposer une étude conjointe aux maires respectifs de ces communes!

Bien évidemment, je suis toujours attentif aux solutions pouvant soulager la ville du trafic, mais il faut dire aussi que ce qui manque, c'est le sens des priorités, Mesdames et Messieurs! Quel mode de transport devons-nous rendre prioritaire?

J'espère qu'avec l'inauguration du CEVA, du Léman Express les gens se rendront compte qu'on pourra aller en quinze minutes de la gare de Cornavin jusqu'à la gare des Eaux-Vives, par exemple, voire en trente minutes jusqu'à Evian, tout comme aujourd'hui ils se rendent compte qu'on peut aller en six minutes de la gare de Cornavin à l'aéroport. La possibilité, dès la fin de cette année, de faire un vrai choix modal soulagera beaucoup la circulation, je l'espère. Je souhaite que les autorités cantonales se penchent sérieusement sur cette possibilité, afin que les automobilistes comprennent qu'il ne sert à rien d'être dans les bouchons en ville de Genève!

La présidente. Comme pour les deux motions précédentes, le rapport M-1051 A a été publié avant le 19 septembre 2017. Je dois donc faire voter en séance plénière l'amendement accepté en commission de l'aménagement et de l'environnement. Il consiste à supprimer les termes «en ville de Genève» de l'invite unique de la motion initiale. Je le mets aux voix.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (65 oui).

La présidente. Puisque cet amendement concerne l'invite unique de la motion M-1051, nous considérons que la motion ainsi amendée est acceptée. *(Vives réactions dans la salle et au bureau.)* Non? Il faut la faire voter? Encore, sur le même objet! Zut, je voulais éviter un vote! *(Rires.)*

Mise aux voix, la motion amendée est refusée par 33 non contre 29 oui (2 abstentions.)

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 22 février 2012 de Mmes Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier et Christian Zaugg: «Comment aider immédiatement les familles modestes qui n'obtiennent pas de place en crèche pour leur enfant?» (M-999 A)[1].

Rapport de Mme Laurence Corpataux.

Lors de sa séance du 29 octobre 2013, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-999 à la commission de la cohésion sociale et de la solidarité. Cette dernière s'est réunie les 28 novembre 2013, 9 janvier, 6 février et 26 juin 2014 sous la présidence de Mme Michèle Roullet. La rapporteuse remercie M. Van Schilt et M. Zaugg pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

– que, à l'heure actuelle, la Ville de Genève ne peut couvrir qu'environ 50% des besoins en crèche, voire un taux moindre dans certains quartiers;
– que les familles les plus modestes de notre ville qui n'ont pas accès à une place de crèche pour leur enfant doivent recourir à un système D onéreux ou renoncer à un travail faute de pouvoir faire garder leur enfant dans la limite de leur budget;
– que le budget de garde d'enfants hors crèche pèse considérablement sur certaines familles qui sont déjà dans la précarité;
– que les familles monoparentales – composées principalement de femmes – et les demandeurs d'emploi sont particulièrement lésés en cas de refus d'une place de crèche pour leur enfant,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier et à mettre en œuvre rapidement des mesures de soutien aux familles les plus modestes qui se voient refuser une place en crèche pour leur enfant.

[1] «Mémorial 171e année»: Développée, 2279.

Séance du 28 novembre 2013

Audition de Mmes Maria Pérez et Brigitte Studer, motionnaires

Cette motion découle d'une motion antérieure qui proposait des bons de garde avec le libre choix de garde pour les enfants et des chèques pour les parents. La réponse du rapport était de promouvoir la construction de crèches. Une question implicite y était posée: que font les gens sans moyens financiers qui ont besoin d'une solution de garde tout de suite?

Il y a une chance sur deux d'obtenir une place en crèche, des refus ne sont pas motivés et l'accès à une place de crèche n'est pas égal pour tous car tout le monde n'a pas le même revenu. De plus, si le mode de garde «encadré» n'est pas disponible, il reste aux familles les choix qui suivent: une maman de jour ou le système D.

Pour un très bas revenu, le coût mensuel d'une place en crèche est de 431 francs contre 800 francs pour celui d'une place chez une maman de jour.

Les problèmes du système D sont le travail au noir sans normes de sécurité. Des familles exploitent le personnel. Dans le cas contraire, ça coûte très cher, par exemple 2700 francs de frais de garde pour un revenu mensuel de 4600 francs. Une baby-sitter coûte au minimum 18,50 francs l'heure, sans les charges sociales, si on la paie correctement.

Ce système n'incite pas les personnes à travailler et engendre une plus grande précarité. Quelle est la solution à apporter immédiatement à une famille qui a un très bas revenu, pas de réseau familial et pas de place en crèche? Il est aussi important de clarifier et de rendre transparents les critères d'attribution des places de crèche dossiers.

Les points qui suivent sont présentés:

– selon plan de gestion 2012 du département de la cohésion sociale et de la jeunesse, la Ville de Genève couvre 53% des demandes, voire un taux moindre dans certains quartiers;
– il y a 3077 places d'accueil sur Genève, réparties dans 74 structures, dont 50 sont des crèches;
– le nombre de dossiers en attente est de 2083, celui des nouvelles demandes en 2012 est de 3170. La proportion de demandes satisfaites est de 52%;
– le taux de satisfaction est de 44% pour les gens qui font une demande en crèche et pour les jardins d'enfants, il est de 94%, car les horaires sont moindres et plus souples, etc.;
– la demande pour les crèches est beaucoup plus grande, car les horaires sont mieux adaptés pour les personnes en activité professionnelle;

– même au chômage ou en formation, il faut pouvoir trouver une place;
– l'évolution est donc réjouissante, mais le problème reste car la Ville de Genève est toujours en deçà des besoins exprimés;
– selon la planification scolaire de la petite enfance, le nombre de petits enfants est en augmentation. En Ville de Genève, les besoins sont très différents d'un quartier à l'autre ainsi que le taux d'équipement – en moyenne de 33% – et le nombre de places disponibles;
– le nombre de placements est de 1290 pour 5000 enfants en Ville de Genève;
– le service de recherche en éducation prévoit l'augmentation du nombre d'enfants, surtout dans les nouveaux quartiers. Des besoins supplémentaires seront donc nécessaires;
– le budget de garde d'enfant hors crèche pèse beaucoup sur les familles qui sont déjà dans la précarité;
– les accueillantes familiales vont voir du côté de l'accueil au noir qui peut coûter beaucoup plus cher aux parents qu'une crèche où le tarif est calculé en fonction du revenu;
– les salaires à l'heure sont entre 4 et 6 francs pour une accueillante familiale;
– le rapport sur la motion M-1018 montre qu'une structure de coordination équivaut à une porte d'entrée pour les crèches et pour les accueillantes familiales, ce qui permettrait d'avoir aussi un barème en fonction des revenus pour les accueillantes familiales. Le projet de structure de coordination pour la Ville de Genève est bien avancé: intégration d'un certain nombre d'accueillantes familiales et amélioration de leurs conditions de travail; cependant toutes les accueillantes familiales ne seront pas prises. La structure s'occupe de la gestion, du paiement des salaires et de la facturation aux familles. Ce projet est un progrès pour beaucoup de familles. Des familles resteraient donc sans solution et se tourneraient vers des solutions au noir. Que faire pour ces familles?;
– les familles peuvent déduire les frais de garde au niveau des impôts, ce qui est une aide au niveau financier. Les barèmes sont les suivants: on peut déduire les frais de garde au niveau de l'impôt communal jusqu'à 4000 francs par année, et pour l'impôt fédéral direct, on peut déduire jusqu'à 10 100 francs par année.

Questions

Pour une commissaire Verte, les mesures à mettre en place sont d'aller en crèche ou dans une famille d'accueil. A part le système D, elle ne voit pas d'autres solutions. La Ville doit pouvoir répondre aux 1290 personnes sur les listes d'attente. Les axes «crèches» et «mamans de jour» doivent être travaillés en

même temps. La tarification de ces deux modes de garde devrait être en fonction du revenu des familles.

La motion propose d'avoir une meilleure transparence dans l'attribution des places de crèche par le Bureau d'information petite enfance (BIPE), des directeurs de crèche qui n'interviennent plus dans ce processus et la prise en compte du critère du revenu dans la tarification.

La motion ne demande pas de trouver du jour au lendemain des places pour tous, mais de répondre aux attentes des familles les plus modestes qui ont besoin immédiatement d'une place car il y a une inégalité par rapport aux personnes qui ont un meilleur revenu leur permettant d'engager plus facilement quelqu'un qui coûte plus cher. Il faut rétablir l'égalité pour éviter à des familles de devoir refuser un travail et donc de tomber dans une plus grande précarité.

Selon une commissaire socialiste, les parents et les enfants plébiscitent les structures collectives de la petite enfance qui sont un plus pour les personnes sans réseau. Il faut continuer de voter des investissements pour construire des crèches afin de ne laisser personne sur le carreau. Par rapport au BIPE, il y a une nette amélioration car il centralise les demandes, redirige les parents et la transparence s'est améliorée depuis vingt ans. Selon elle, les mesures possibles sont la structure de coordination qui met en lien les familles avec les accueillantes familiales, le placement de l'enfant chez une maman de jour, dans une institution de la petite enfance (IPE) ou chez les Mary Poppins de Pro Juventute (ce mode de garde à domicile propose un personnel formé et encadré ainsi qu'un tarif parents proportionnel au revenu. La Ville de Genève a refusé d'entrer en matière sur cette structure).

Les commissaires de droite sont pour le libre choix de la solution de garde contrairement aux motionnaires car l'essentiel est d'avoir un mode de garde pour l'enfant quel qu'il soit. La loi garantit le libre choix. Les structures de coordination d'accueil montrent que les familles ne connaissent pas forcément tous les choix possibles. Il est dogmatique et contradictoire de demander le développement uniquement de crèches, puis d'aider en premier les familles à faibles revenus. Il faut proposer des solutions de garde pour les différents revenus, sans oublier la classe moyenne un peu asphyxiée par pas mal de frais car elle n'entre juste pas dans les barèmes de subventions. Il est rappelé que la motion M-1018 indique que la famille d'accueil est le mode de garde le moins cher. De plus, demain et après-demain la Ville n'aura pas l'argent pour construire des places en crèche. Il faut réfléchir à des solutions intermédiaires.

Pour les motionnaires, la gauche ne désire ni le libre choix du système de garde ni les bons de garde car c'est une solution de facilité pour éviter de construire des crèches qui sont la meilleure solution pour l'enfant et les parents.

Des commissaires de droite questionnent l'importance des normes de sécurité actuelles. Avant que tout soit vraiment trop structuré, les enfants se développaient harmonieusement. De plus, comme des mamans se rendaient service entre elles, il y avait plus de souplesse et plus d'humanisme. Par là même, le choix du mode de garde n'est pas toujours en lien avec des questions financières. Pour une des motionnaires, c'est une très mauvaise idée de diminuer les normes d'encadrement et de confort.

Pour plusieurs commissaires, il est impossible que la Ville de Genève propose une place de crèche pour tous demain.

Concernant les critères d'attribution, une motionnaire précise que, pour avoir une place en crèche à 100%, les personnes doivent être en emploi, en formation ou au chômage. Il n'est donc pas obligatoire que les deux parents travaillent à 100%. Il est tenu compte du lieu d'habitation. Il n'y a pas d'évaluation en fonction du revenu, c'est pour cette raison que la motion demande au département d'en tenir compte. Le BIPE est en train d'élaborer une liste de priorités à respecter selon la situation. Pour un commissaire, il faut au minimum habiter dans le quartier, habiter et travailler en ville de Genève, avoir éventuellement une fratrie dans l'établissement ainsi que l'ancienneté de la demande. Une motionnaire propose d'y ajouter, comme en France, la durée de vie dans la commune.

Séance du 9 janvier 2014

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de Mmes Francine Koch, directrice adjointe, et de Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance

Actuellement, le système de gestion des places est beaucoup plus clair. Toutes les places sont gérées par le BIPE. Dès qu'une place se libère, le BIPE détermine les possibilités pour l'ayant droit en fonction de l'âge, etc. Les passe-droits sont éliminés du système. Le sentiment d'injustice peut exister car, par exemple, un voisin a eu une place qui correspond à une place pour une autre tranche d'âge.

Le taux d'occupation minimal de 90% demandé est atteint. Ce taux est à 95% aujourd'hui. Un grand chantier est en cours. Chaque mètre carré de chaque institution est analysé pour optimiser l'existant et offrir de nouvelles places. Il y a aussi l'achat d'un logiciel spécifique pour mieux traiter et suivre les demandes. La gestion est donc optimalisée et transparente.

La liste des mamans de jour en fonction du secteur géographique est réalisée.

Questions

Comment assurer le maintien du taux de 95%? Comment est suivi le taux d'occupation? Y a-t-il des obligations qui peuvent être faites envers certaines institutions?

Les taux d'occupation sont surveillés par le Service de la petite enfance. Des obligations sont faites par la Ville car il est de son devoir de veiller à ce que les institutions soient convenablement remplies. Les indicateurs permettent d'inciter les IPE à accueillir plus d'enfants. Dans certaines institutions, il est connu qu'il y a des enfants malades, etc. Le surbooking est donc possible.

Quels sont les critères de sélection? Comment s'articulent-ils? Quels sont les critères prioritaires? Perd-on une place de crèche si, inscrit au BIPE, on obtient une place chez une accueillante familiale? Pourquoi les personnes au chômage ont-elles droit à une place à 100%?

Le critère prioritaire est l'ancienneté du dossier, puis la situation professionnelle. Il n'y a pas de discrimination par rapport aux parents au chômage car il suffit d'être inscrit au chômage pour que cela soit considéré comme temps de travail, de même pour les femmes qui recherchent un emploi. Le chômage exige que la personne soit employable du jour au lendemain. Le droit à la place est revu au bout de dix-huit mois, dès que la personne perd son droit au chômage.

Les places à plein temps sont prioritairement pour les parents qui travaillent tous les deux à plein temps, puis pour les parents qui travaillent à temps partiel. La Ville s'est beaucoup battue contre les institutions qui obligeaient les parents à travailler à 100%, car de plus en plus de femmes et de jeunes parents travaillent à temps partiel. Les parents qui ont une activité professionnelle à temps partiel le même jour sont aussi prioritaires. Le nombre de jours de travail n'est pas prioritaire. Pour les temps partiels, quand c'est possible, on les redirige sur les jardins d'enfants qui sont un mode de garde à temps partiel. Un meilleur aiguillage est effectué selon ces critères, pour faire correspondre au mieux les besoins avec les places à disposition.

Si un enfant de la fratrie est déjà dans l'institution, on favorise le fait de mettre les autres enfants dans la même institution que lui.

Les familles inscrites par l'Hospice général sont considérées comme situation d'urgence car l'enfant doit être placé pour cause de carences éducatives ou de risques majeurs.

Avoir une place en crèche ne fait pas perdre le droit à sa place dans une IPE.

Il y a deux crèches de dépannage en cas d'urgence. On développe dans différentes institutions des places de dépannage, car c'est très demandé.

Il faut poursuivre l'extension de nouvelles places, diversifier et légitimer les nouveaux modes de garde, avec des barèmes dégressifs pour répondre aux besoins des familles. Un certain nombre de nouvelles places sont prévues. En 2014, 63 places seront ouvertes à Champel, Saint-Jean et Servette, 20 places à Sécheron. Et en 2015, il y en aura d'autres également. Il faut poursuivre l'extension des places.

Est-il possible de garantir une place immédiatement à une personne qui retrouve un emploi?

Il n'est pas possible de garantir une place à une personne qui retrouve un emploi, cependant la Ville doit adapter ses conditions lorsque la réglementation du chômage est modifiée.

Risque d'un manque de mixité? Sentiment de discrimination?

Il est hors de question de ne répondre qu'à des demandes à 100%. Il n'y a pas de quotas et de discrimination selon le revenu.

La gestion des dossiers selon l'ordre d'arrivée permet d'avoir une réelle mixité. Il est important de ne pas favoriser une catégorie. La mixité est importante. En fonction des situations sociales et familiales, il y a aussi une certaine souplesse à garder.

Comment la Ville garantit-elle que les critères sont appliqués par l'ensemble des directions des IPE?

Aujourd'hui les directrices ne reçoivent plus de dossiers directement. Le tri est effectué par le BIPE qui les envoit ensuite aux crèches. Il n'y a donc pas de choix personnel possible par les directrices des IPE.

La priorité du service est de répondre aux familles et de vérifier que chaque institution joue le jeu.

Quelles sont les solutions de dépannage?

On met en corrélation les différents modes de garde. On propose par exemple aux parents trois jours de crèche, puis deux jours avec une accueillante familiale. C'est un bon moyen d'entrer dans le système. Il faut une autre manière d'accompagner les personnes qui n'acceptent pas une place à temps partiel, car elles sont dans un grand stress.

Pour quelles raisons les familles modestes ne s'inscrivent-elles pas?

D'après les statistiques, les familles à bas revenus sont moins présentes dans les IPE car elles sont moins nombreuses à s'inscrire en raison de leurs revenus. Il faut gommer cette inégalité en termes de prix de pension et travailler sur des accueils à horaires élargis car des familles modestes travaillent dans des secteurs de vente ou dans des métiers avec des horaires atypiques.

Ce sont des familles fragiles qui risquent de tomber encore plus dans la précarité si elles payent une place de crèche. Il faut les aider avec des prestations complémentaires afin qu'un parent ne refuse un emploi pour motif qu'il n'a pas de mode de garde.

La Ville n'a jamais accordé la gratuité complète, cependant certaines familles payent des sommes très modestes tant qu'elles n'ont pas un meilleur revenu.

Certaines familles, dont celles issues de l'immigration, préfèrent confier les enfants à la communauté notamment pour des questions de tradition, d'apprentissage de la langue.

Séance du 6 février 2014

Audition de Mme Isabelle Descombes, directrice de l'Association des familles monoparentales

L'association existe depuis 1977. Elle travaille avec les Centres d'action sociale et de santé (CASS), la police et divers partenaires (comme Caritas et les Colis du cœur). Ses missions sont d'informer les gens, d'offrir une aide pour des situations d'urgence – comme une paire de lunettes à un enfant, de la nourriture, des habits –, de faire des demandes urgentes à des associations. Elle lève des fonds pour que les enfants puissent garder un pied dans la culture car, en cas de séparation ou de divorce, le premier budget coupé est celui de la culture. Elle envoie une newsletter pour communiquer les offres culturelles gratuites.

Actuellement, un ménage sur trois divorce. 80% de femmes gardent les enfants, pour 20% d'hommes. Les femmes ont plus de problèmes que les hommes, parce qu'elles n'ont pas le même salaire et doivent refuser des emplois pour garder leurs enfants.

L'un des problèmes des familles monoparentales – quelle que soit la classe sociale – est de ne plus avoir leur niveau de vie antérieur. Elles se retrouvent avec des dettes relatives aux frais de divorce, des impôts, du loyer, etc.

Il y a de plus en plus de personnes de la classe moyenne et de papas qui viennent. Les dons de nourriture et de vêtements pour les enfants ont augmenté. Il faut du temps avant que les services sociaux se mettent en place. Les papas et mamans doivent trouver un appartement, ce qui est difficile à Genève. Le coût du loyer, qui est à la charge d'un seul parent, et celui de la pension sont des facteurs de paupérisation.

Les familles qui viennent demander de l'aide sont très gênées. Il y a notamment beaucoup de Suisses qui viennent car une fois qu'ils ont payé le logement, les assurances, les impôts, ils n'ont plus rien pour manger dès le 20 du mois.

Si la mère doit rapidement retrouver du travail et qu'elle n'a pas de réseau social pour garder les enfants, cela est problématique. En ville de Genève, des mamans refusent le travail car elles doivent garder leurs enfants par manque d'une place en crèche. Elles sont donc soutenues par le Service social, et ce sont les contribuables qui payent. Le but est-il de laisser des mamans au Service social pendant des années?

Il faut revoir le système. Les solutions envisagées par Mme Descombes sont:

– de labelliser les entreprises familles-friendly car les patrons ont une vraie responsabilité. L'avantage est que des places de crèche créées dans une entreprise restent quand l'entreprise part;
– un partenariat public-privé qui existe dans différents pays tels que la Suède;
– la défiscalisation des mamans de jour au niveau cantonal, comme dans le canton de Vaud, car plein de mamans seraient prêtes à être mamans de jour si elles étaient défiscalisées.

Pour une commissaire du Mouvement citoyens genevois, le partenariat public-privé est une priorité absolue. A une époque, les entreprises organisaient des petites crèches et des garderies. Les mamans qui allaitaient n'avaient pas besoin de sortir du bâtiment. Actuellement ça a été supprimé car c'est trop réglementé.

Une commissaire Verte demande si les familles monoparentales doivent tomber dans une précarité plus grande pour avoir droit à une place dans une crèche de dépannage. Non, car il n'y a plus de place, même en situation d'urgence.

Selon Mme Descombes, il existe un projet de créer des lieux avec horaires d'accueil atypiques. Il faut que les mamans de jour viennent à domicile. Une crèche de nuit, c'est bien si c'est régulier, mais si on trimballe l'enfant, c'est mauvais. La Ville pallie partiellement l'effet de seuil concernant la classe moyenne inférieure en proposant les prestations complémentaires (SPC). Cependant, pour les familles monoparentales, la maman doit travailler au minimum à 40% pour les obtenir.

Au sujet des solutions d'urgence, Mme Descombes pense que toute structure qui travaille actuellement avec les enfants est indispensable en cette période de pénurie de places d'accueil. Comme il y a une variété de familles, il ne peut y avoir un seul type de mode de garde.

Séance du 26 juin 2014

Prises de position et votes

Une commissaire socialiste rappelle que le but de cette motion de 2012 est de permettre aux familles monoparentales et aux demandeurs d'emploi d'accéder aux crèches et aux lieux de placement. Elle propose de la renvoyer au Conseil

administratif en indiquant que la situation a évolué et qu'il n'y a plus de discrimination pour accéder à une crèche.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien se dit très attachée à la petite enfance, cependant qu'elle n'est pas à l'aise avec cette proposition, car elle comprend l'invite comme un soutien financier. Or, la commission vient de voter 900 000 francs pour des allocations ponctuelles destinées à des gens qui se trouvent dans des situations difficiles.

Un commissaire libéral-radical explique que le Parti libéral-radical a la ferme volonté de consacrer les budgets qui s'imposent pour la petite enfance et pour augmenter la capacité d'accueil. Il y a plein de mesures qui vont dans le bon sens. Le Parti libéral-radical s'efforce de combattre la logique d'ajouter une ligne de dépense dans un budget.

Une commissaire Verte dit que c'est un signal. Sur l'aspect financier et les aides ponctuelles, celles-ci ne sont pas là pour donner des sous pour avoir une place en crèche, mais pour payer, par exemple, une facture de dentiste. Dans la motion M-999, un soutien financier n'est pas forcément demandé.

Pour une commissaire d'Ensemble à gauche, il est évident que la Ville n'a pas la possibilité de faire des aides individuelles régulières; les aides ponctuelles sont donc des mesures exceptionnelles. L'ensemble des mesures sont une invitation à prendre en compte la situation des personnes par un ajustement des tarifs aux revenus. Soutenir cette motion signifie soutenir l'effort qui est en cours et attirer l'attention sur les personnes qui ne trouvent pas de places en crèche. Il faut soutenir le département. Le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de la motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que l'on doit d'abord étudier et mettre en œuvre ensuite. Donc l'Union démocratique du centre ne peut voter le texte écrit ainsi. Il propose de supprimer «à mettre en œuvre» et de dire «à lui proposer» à la place.

Une commissaire libérale-radicale trouve que cette motion est caduque car déjà traitée. Mme Adler a présenté la nouvelle structure d'accueil mise en place récemment: il y a les familles d'accueil, le système est plus performant et plus organisé.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre ne trouve pas la motion obsolète car des gens sont au chômage et n'ont pas de place en crèche. Il faut donc absolument maintenir cette motion pour secouer les choses.

L'amendement suivant est mis aux voix: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier et à lui proposer rapidement des mesures de soutien aux familles les plus modestes qui se voient refuser une place en crèche pour leur enfant.» L'amendement est accepté par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 UDC) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (LR).

La présidente soumet au vote la motion M-999 ainsi amendée. Elle est acceptée par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (1 DC, 3 LR). *(Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.)*

Mme Maria Pérez (EàG). Eh oui, encore une motion qui date! La motion M-999 a été déposée il y a sept ans… En revanche, je pense qu'elle est toujours d'actualité, vu les besoins en places de crèche. Si la situation s'est améliorée, on n'atteint toujours pas les 100% de garantie d'avoir une place pour toutes les familles. Sur ce plan, tout le monde n'est pas à égalité. *(M. Bertinat et Mme Theubet discutent au bureau et rient.)* Excusez-moi, Monsieur le président Bertinat et Madame la présidente par intérim, je vous dérange?

La présidente. Pardon, Madame Pérez! Le micro était resté allumé et nous avons eu un petit aparté qui nous a fait rire… *(Rires.)* Je vous redonne la parole et j'éteins mon micro.

Mme Maria Pérez. Je reprends. Les besoins en places de crèche ne sont toujours pas couverts à 100% et toutes les familles ne sont pas à égalité: certaines se voient refuser une place parce que ce n'est pas leur tour ou qu'elles n'ont pas le bon profil… Quand on est d'un milieu socioéconomique plutôt défavorisé, l'inégalité est flagrante dans le domaine de la petite enfance. Il y a des familles désavantagées – c'est la double peine pour elles, en quelque sorte, puisqu'elles n'ont déjà pas beaucoup de moyens financiers. Ces familles se retrouvent à devoir bricoler un système D qui n'offre pas toujours les garanties de sécurité nécessaires à l'enfant en âge préscolaire: c'est souvent du gardiennage, une absence d'activités ludiques permettant aux petits de s'épanouir et d'acquérir des connaissances…

Par ailleurs, tout le monde le sait et le dit maintenant: la crèche est vraiment le lieu d'apprentissage de la socialisation. C'est aussi le moyen de garde privilégié par toutes les familles.

La question que pose la motion M-999 au Conseil administratif est la suivante: quelles sont les mesures déployées en faveur des familles qui subissent cette double peine dont je viens de parler? Il s'agit de familles dont l'un des parents est au chômage, de familles monoparentales, de *working poors*, de personnes qui cumulent peut-être plusieurs emplois et ont de très faibles revenus. J'ai été extrêmement surprise d'apprendre, en lisant le rapport M-999 A, que ces familles aux revenus modestes font moins appel que les autres aux institutions pour la petite enfance. Peut-être le Conseil administratif pourra-t-il nous éclairer sur ce point.

La motion M-999 demande donc de mettre en place des mesures – voire un système – pour privilégier ces familles-là au cas par cas. On sait que le parent d'une famille monoparentale n'ayant pas accès à une place en crèche devra renoncer à une place de travail; en effet, si cette personne fait la balance entre son revenu attendu et ce que lui coûtera la place en crèche, elle se rendra compte qu'elle a meilleur temps de rester chez elle. Ce sera au détriment de l'enfant, puisque l'on sait aussi que les enfants qui s'apprêtent à commencer l'école sans avoir fréquenté une crèche auparavant ont eu une socialisation un peu amoindrie et s'adaptent plus difficilement au système scolaire.

Il s'agit donc vraiment de demander au Conseil administratif de mettre en place des mesures spécifiques pour ces personnes que je qualifierais d'un peu moins chanceuses que les autres.

(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré.

Mme Martine Sumi (S). La motion M-999 lie pauvreté et absence de places en crèche. Nous sommes ici en présence d'au moins trois discriminations. La première est de ne pas obtenir de place en crèche dans les structures de la Ville de Genève pour son enfant, lorsque l'on doit travailler. La deuxième est de ne pas disposer d'un revenu familial suffisant pour placer son enfant dans une structure privée non subventionnée. La troisième est de ne pas avoir de logement suffisamment grand – une réalité liée également à l'insuffisance de revenus – pour avoir à domicile une personne chargée de s'occuper des enfants lorsque les deux parents doivent travailler.

Il faut bien sûr accepter cette motion amendée, afin que le Conseil administratif étudie et propose des mesures de soutien aux familles les plus modestes ne pouvant avoir de place en crèche – et ce, fissa! Je rappelle que cet objet a été déposé en 2012 déjà. Les enfants concernés à ce moment-là sont maintenant à l'école primaire, mais il y en a évidemment d'autres qui leur ont succédé.

Même s'il est évident qu'il faut voter la motion M-999, je crains un coup d'épée dans l'eau, car les vraies solutions contre ces discriminations se trouvent très en amont et ne dépendent pas seulement – de loin pas! – de la politique publique de notre commune en matière de places en structures d'accueil ou contre la pauvreté. Il s'agit principalement de respecter et de mettre en œuvre le droit

constitutionnel à une place d'accueil pour chaque enfant, voté en 2012 par 58% de la population genevoise. Je rappelle la teneur de l'article 200 de la Constitution de la République et canton de Genève, intitulé «Accueil préscolaire»: «L'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins.» Il y a encore du chemin à faire!

Il faut garantir des salaires décents pour toutes et tous, afin que pères et mères puissent choisir – mais vraiment choisir! – à l'arrivée de bébé si l'un des parents va cesser de travailler de manière rémunérée à l'extérieur du foyer. Car au ménage et à l'éducation, ça travaille très dur! Mais là, c'est offert… C'est un travail d'amour, pour la famille, certes, mais aussi pour la société. Ce choix n'est pas donné à beaucoup de gens – et ce, pour des raisons économiques.

Il faut également garantir des logements grands à des prix justes et raisonnables, afin de pallier la pénurie de places encore terrible actuellement dans les institutions de la petite enfance, en attendant le moment où il y aura pléthore de places – mais ce n'est ni pour demain ni pour après-demain! Cela donnerait aussi aux familles la possibilité d'avoir une aide à domicile, sans être entassés les uns et les unes sur les autres.

De façon encore plus exigeante, je ne manquerai pas de citer M. Guy-Olivier Segond, ancien maire de notre Ville – entre autres fonctions électives qu'il a toutes brillamment exercées – qui affirmait dans les années 1980 le droit inaliénable des femmes à travailler et s'engageait pour développer les structures d'accueil des enfants en vue de soutenir ce droit qu'il qualifiait lui-même d'inaliénable. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: en 2019, le droit est toujours inaliénable, mais il concerne autant les pères que les mères. J'aurais dû préciser que je parle évidemment ici du travail rémunéré, je m'autorise à le signaler maintenant.

Permettez-moi encore de rappeler que ce plénum a voté, le 9 octobre 2007, la proposition de résolution PR-476 du Conseil administratif de l'époque – signée entre autres par M. Manuel Tornare, merci à lui – en vue de l'extension du secteur du service public au domaine de la petite enfance. Le Conseil municipal a donc accepté cette résolution. Où en est ce projet qui s'inscrit parfaitement – et de manière pionnière – dans le droit constitutionnel de notre Canton? D'autres communes ont déjà fait le pas il y a pas mal d'années.

Enfin, disons oui à la motion M-999 – mais surtout n'attendons pas plus de soixante ans pour respecter la volonté des Genevoises et des Genevois d'accorder une place de crèche à toute famille qui en a besoin, comme ce fut le cas pour la création d'une assurance maternité dans notre pays… Intervenons là où nous en avons la possibilité afin de garantir des places de crèche pour tout le monde, des salaires décents et des logements grands à des prix raisonnables! *(Applaudissements.)*

M. Pascal Altenbach (UDC). Notre Ville a fait beaucoup d'efforts pour mettre à disposition le plus possible de places de crèche – et cela, depuis de nombreuses années déjà. Par ailleurs, il est certain que la collectivité doit tout faire pour apporter son aide notamment aux familles monoparentales, car il faut qu'en toutes circonstances les petits ne soient toujours qu'un bonheur, et certainement pas une charge pour leurs parents.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y a environ 1290 personnes sur les listes d'attente des crèches. Le niveau du revenu ne doit pas être le seul critère d'attribution de nouvelles places de crèche ou d'autres solutions de garde. La classe moyenne, véritable vache à lait de nos sociétés occidentales et qui est toujours mise à l'écart de barèmes de subventions, doit aussi bénéficier de cette aide, que ce soit pour des places de crèche, pour le recours à des familles d'accueil ou pour toute autre solution digne, telle que des aides entre mamans. Il y a aussi les situations particulières, comme les familles pauvres dont les parents travaillent à des heures atypiques – le soir, par exemple. De plus, quand il y a un divorce, dans 80% des cas la garde des enfants est confiée à la maman qui, au-delà des frais de divorce, des impôts et du loyer, n'a le plus souvent qu'un modeste salaire – ou pire, est en recherche d'emploi et doit se trouver dans les meilleures conditions possibles pour pouvoir accepter un place qui lui convienne.

Je le répète: l'enfant ne doit pas être considéré comme une charge, mais comme un bonheur et une raison supplémentaire d'aimer la vie. Il faut donc renvoyer la motion M-999 au Conseil administratif.

Mme Michèle Roullet (PLR). Comme Mme Pérez, je remarque que sept ans se sont écoulés entre le dépôt de la motion M-999 et le traitement du rapport M-999 A en séance plénière ce soir. Je relève également que cette motion a été votée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en juin 2014 et qu'il a fallu attendre une année et demie pour que ledit rapport soit rédigé… Peut-être me dira-t-on, comme tout à l'heure, que je suis trop dure et qu'une personne a été malade… Mais enfin, je rappelle que c'est une motion d'Ensemble à gauche, que la rapporteuse fait partie de l'Alternative et que l'on peut quand même être surpris qu'il faille parfois attendre des années – ou même un an et demi, dans le cas présent – pour que soit rendu un rapport rédigé par une personne du même bord politique que les auteurs de l'objet étudié.

Après ce préambule, j'ajoute que je m'étonne des éléments erronés du rapport M-999 A – je dirais même plus: des éléments qui discréditent le travail important réalisé dans le domaine de la petite enfance au cours de ces dernières années. Cette motion est aujourd'hui caduque car, une fois encore, elle ne correspond absolument plus aux réalités actuelles. Nous avons désormais une nouvelle

Constitution de la République et canton de Genève selon laquelle l'aide sociale individuelle n'est plus du ressort de la Ville, mais du Canton. Il n'est donc plus légal que notre municipalité donne des aides individuelles.

De plus, tous les chiffres figurant dans la motion sont totalement faux! On lit que «la Ville de Genève ne peut couvrir qu'environ 50% des besoins en crèche», mais je rappelle que, selon le rapport PR-1291 A, en 2017 la Ville couvrait en moyenne 82% des besoins exprimés par les familles. Bien sûr, il peut y avoir quelques différences entre quartiers. Lorsque nous avons voté le crédit de près de 9 millions de francs demandé dans la proposition PR-1291 pour la construction d'une nouvelle crèche dans la villa Ambrosetti à la route de Frontenex, nous avons constaté que le taux de couverture des demandes de places dans ce quartier était un peu inférieur à la moyenne de 82%, puisqu'il était de 69%.

Prétendre que la motion M-999 est tout à fait d'actualité et que les familles les plus modestes de notre ville n'ont pas accès à une place en crèche, moi, je qualifie cela de propos diffamatoires et mensongers! Lors des auditions en commission, il nous a été clairement signifié que les demandes étaient gérées selon l'ordre d'arrivée des dossiers, ce qui permet une réelle mixité sociale. Il est donc faux de prétendre que les familles modestes ou pauvres auraient moins accès aux crèches que les autres. J'ajoute même que la Ville de Genève s'efforce d'appliquer ce que l'on pourrait appeler une discrimination positive: lorsqu'une femme se trouve au chômage, elle est prioritaire pour avoir le droit de mettre son enfant à plein temps dans une crèche. Cette mesure vise à l'aider à trouver un emploi.

Toujours dans les considérants de la motion M-999, on lit que le budget de garde d'enfants peut peser très lourd. Je rappelle que le coût de la pension en crèche est accessible pour n'importe quel habitant de Genève, on peut consulter la tabelle des prix. Une personne étudiante ou apprentie, par exemple – ou encore, pour prendre un cas extrême, quelqu'un qui n'aurait quasiment aucun revenu ou qui gagnerait 2000 francs net par an – ne paierait que 12 francs par mois pour mettre son enfant en crèche à plein temps, cinq jours par semaine. Cela signifie que ce parent ferait des économies, en quelque sorte, puisque son enfant serait alors nourri dans l'institution.

Allons un peu plus loin: si on touche un revenu de 60 000 francs net par an, on paie 425 francs par mois pour mettre son enfant en crèche à plein temps, cinq jours par semaine. Si on gagne 120 000 francs net par an, le prix de la place est de 1087 francs par mois et, à partir de 200 000 francs de revenu annuel, on arrive à 1636 francs de pension mensuelle pour un enfant. Cela signifie qu'il y aura des parents qui ne paient la crèche que 40 ou 50 francs par mois, et d'autres – ceux qui paient le plus – 1636 francs.

A mon sens, en laissant croire que la Ville ne fait rien pour les familles modestes, la motion M-999 discrédite non seulement le travail fourni par le département de Mme Alder, mais aussi les décisions du Conseil municipal dont je rappelle qu'il a voté presque 1 million de francs pour améliorer la politique de prise en charge dans les structures de la petite enfance. Cette motion est donc complètement caduque. On peut en faire ce que l'on veut, les chiffres mentionnés sont faux et ses invites ne correspondent plus à rien. Je crois que le Parti libéral-radical, qui s'était abstenu en commission, la votera peut-être… car ça ne mange pas de pain! Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Amar Madani (MCG). J'interviendrai brièvement. Bien entendu, le Mouvement citoyens genevois est favorable à une politique de la petite enfance. Les statuts de notre parti en sont la preuve, puisqu'ils stipulent que cela fait partie intégrante de notre programme. Dans les faits, le Mouvement citoyens genevois a toujours soutenu la politique de la petite enfance aussi bien au niveau de la Ville qu'à celui du Canton.

J'ouvre juste une parenthèse pour rappeler que, dans le cadre de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), mise en votation au mois de mai prochain, la Ville bénéficiera de 18 millions de francs pour la petite enfance. Je ferme la parenthèse.

Les prises de position du Mouvement citoyens genevois démontrent que nous avons soutenu dans tous les budgets les politiques en faveur de la petite enfance. A titre d'exemple, je citerai la baisse des prix de pension dans les crèches, notamment pour la classe moyenne; nous avons voté aussi l'augmentation des salaires des mamans de jour – une catégorie de personnel qui, pour d'autres raisons, n'existe malheureusement plus. Nous sommes très attentifs aux objectifs fixés par le département de Mme Alder, qui prévoyait en 2015 d'atteindre un taux de 100% de satisfaction des demandes de places de crèche d'ici à 2020 – mais je ne pense pas qu'on y arrivera. Cet objectif sera vraisemblablement repoussé de quelques années.

Pour toutes ces raisons, pour donner un signal fort au département de la cohésion sociale et de la solidarité en matière de politique de la petite enfance, le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi de la motion M-999 au Conseil administratif.

Mme Delphine Wuest (Ve). J'aimerais dire que la motion M-999 est toujours d'actualité, bien sûr. Certes, les chiffres mentionnés dans ses invites sont faux par rapport à aujourd'hui, mais on voit bien en lisant le rapport que la commission de

la cohésion sociale et de la jeunesse l'a examinée à partir du 28 novembre 2013, il s'agit donc de données actuelles à ce moment-là. En effet, la Ville ne couvre plus seulement 53% des demandes de places de crèche, puisqu'on a passé en 2017 à une couverture de 82%. Toutefois, on n'atteint pas encore les 100%, même si telle est la volonté du peuple, comme l'a signalé Mme Sumi en rappelant que le droit constitutionnel prévoit une place pour chaque enfant.

On peut saluer le travail de notre magistrate, qui a œuvré pour augmenter le nombre de places de crèche – et ce nombre a augmenté, mais la population aussi! Voilà pourquoi il est difficile d'atteindre les 100% de satisfaction des besoins. Je rappelle ici que la Ville de Genève est l'une des communes qui ont le meilleur taux de couverture au niveau cantonal, ce qui n'est pas mal. L'idée est d'aller encore plus loin et de continuer dans cette voie.

Par ailleurs, je signale à Mme Roullet – vous transmettrez, Monsieur le président – que je n'ai pas les mêmes chiffres qu'elle quant au coût des places de crèche. D'après mes données, le prix minimal à payer quand on a très peu de moyens est de 11 francs par jour, pas par mois!

Mme Michèle Roullet (PLR). Ça s'appelle des prix de pension!

Mme Delphine Wuest. Vous avez déjà parlé, Madame, à présent c'est mon tour, merci! Une place de crèche coûte environ 140 à 150 francs par jour et par enfant. Le moins cher que puissent payer les parents, c'est 11 francs par jour. Voilà ce que disent mes chiffres. Pour Mme Roullet c'est 11 ou 12 francs par mois, mais on ne va pas discuter de cela maintenant. Le plafond est de 70 francs par jour lorsque l'on a des revenus annuels de 200 000 à 400 000 francs. Ce plafond existe et ne représente que la moitié de ce que coûte réellement l'accueil de l'enfant en crèche. Par conséquent, même les parents qui paient le maximum ne couvrent pas la totalité du coût et ils sont donc aussi subventionnés, malgré leurs super moyens financiers. Il est important de le dire!

On a parlé de discrimination. L'objectif ici est justement de travailler pour les familles aux revenus les plus modestes. Nous avons déjà travaillé pour celles qui ont de bons revenus, puisque les frais de pension en crèche déductibles au niveau des impôts ont passé de 10 000 francs à 25 000 francs par enfant et par an. Ça, c'est un cadeau tout de même assez généreux! Mais pour les personnes qui ne gagnent rien ou très peu, il ne sert à rien de pouvoir déduire ces 25 000 francs, puisque c'est ce qu'elles gagnent en une année!

Tout cela pour dire que nous voulons vraiment travailler en faveur de ces familles-là, celles qui ont des revenus modestes et qui devront payer la garde de leur enfant, si elles n'ont pas de place de crèche. Le rapport M-999 A le signale:

trouver un système D coûte souvent le double d'une place de crèche, puisque ledit système D n'est pas subventionné par la Ville de Genève, alors que la place de crèche oui. Voilà ce qui est discriminant, quand on n'a pas les moyens. Les Verts remercient le Conseil municipal de soutenir la motion M-999 et voteront son renvoi au Conseil administratif. *(Applaudissements.)*

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, en effet, la motion M-999 date. Si le taux de couverture des besoins exprimés en matière de places de crèche était à l'époque de 50%, il atteint aujourd'hui une moyenne de 83% sur le territoire de la Ville de Genève, comme cela a déjà été relevé.

Il n'y a aucune discrimination envers les familles à bas revenu! Ce qui compte, c'est évidemment le moment où les personnes s'inscrivent. Il est vrai que, dans l'éventail des familles dont l'enfant est accueilli en crèche, celles qui ont un faible revenu restent minoritaires par rapport à d'autres catégories mais, en baissant de 20% le prix de pension – surtout pour la classe moyenne et les bas salaires – on a tout de même fait en sorte que le coût ne soit pas prohibitif pour les familles ayant peu de moyens et désirant inscrire leur enfant à la crèche.

Je confirme que les institutions de la petite enfance sont vraiment des lieux de socialisation. Personne ne conteste plus aujourd'hui la plus-value de cet accueil. Depuis 2011 et jusqu'à ce jour, pas moins de 1000 places de crèche ont été créées; 650 nouvelles places suivront à l'horizon 2026. Je remercie le Conseil municipal qui soutient cet effort, tous partis confondus.

Certes, on pourrait s'interroger sur une plus grande diversification des modes de garde, voire soutenir celles et ceux qui font le choix de s'occuper de leurs enfants. Aujourd'hui, une place de crèche pour un enfant coûte à la collectivité environ 31 000 francs de subventions. Ne pourrait-on pas réfléchir différemment? Les congés parentaux, encore très limités, pourraient être étendus. Il y aurait plusieurs pistes à explorer au cours de ces prochaines années.

Néanmoins, je considère qu'il faut continuer à créer des places de crèche. Sachez également, Mesdames et Messieurs, que nous collaborons bien avec des institutions comme l'Hospice général et divers partenaires s'occupant de personnes en difficulté. Une famille en difficulté est toujours prioritaire pour obtenir une place de crèche. Nous avons également de bonnes relations avec les services cantonaux compétents en la matière**.** Nous sommes donc très attentifs à ce que les enfants qui en ont le plus besoin soient accueillis, quelle que soit la situation des parents. Je rappelle une fois encore qu'il n'y a plus de discrimination aujourd'hui envers les familles monoparentales – et encore moins envers les personnes au chômage – dans l'attribution des places de crèche, contrairement à ce qui se

passait à une certaine époque. Pour conclure, je remercie le Conseil municipal du soutien qu'il apportera à la création des nouvelles places de crèche prévues à l'horizon 2026.

Le président. Le rapport M-999 A ayant été publié avant le 19 septembre 2017, je dois faire voter maintenant en séance plénière l'amendement accepté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il consiste à modifier l'invite unique de la motion initiale en remplaçant «… à étudier et à mettre en œuvre rapidement des mesures…» par la formulation suivante: «… à étudier et *à lui proposer* rapidement des mesures…». Je mets aux voix cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 63 oui contre 5 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier et à lui proposer rapidement des mesures de soutien aux familles les plus modestes qui se voient refuser une place en crèche pour leur enfant.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation 6094

2. Communications du Conseil administratif 6094

3. Communications du bureau du Conseil municipal 6094

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de Mme Martine Sumi, M. Christophe Buemi, Mmes Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, Mmes Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence» (M-863 A) 6095

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 février 2011 de MM. Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Mathias Buschbeck, Alain de Kalbermatten, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Alexandre Wisard et Mme Maria Casares: «Pour une petite enfance plus écologique (langes)» (M-964 A). 6110

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 novembre 2008 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832 A). 6119

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Traversée du lac par bacs» (M-1051 A). 6134

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 22 février 2012 de Mmes Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier et Christian Zaugg: «Comment aider immédiatement les familles modestes qui n'obtiennent pas de place en crèche pour leur enfant?» (M-999 A) 6146

9. Propositions des conseillers municipaux 6165

10. Interpellations 6165

11. Questions écrites 6165

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat